

Question écrite **au Collège, pour le Conseil communal du 21 octobre 2015 et spécialement au CPAS et aux Echevins du Logement, de l'Economie, de l'Urbanisme, de la Population, de la Mobilité, de l'Enseignement et de l'Environnement**

Concerne : le plan d'action Energie signé dans le cadre de la Convention des Maires en 2011, En rapport avec la Conférence de Paris sur le climat de novembre 2015

Madame la Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins,

La presse parle beaucoup de La **Conférence de Paris** sur les changements climatiques qui aura lieu du 30 novembre au 11 décembre 2015. Elle est à la fois la 21^e conférence des parties (COP-21) des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et la 11^e réunion des parties au protocole de Kyoto (CRP-11).

En sa séance du 22/12/2011, le Conseil communal avait voté la signature de la Convention des Maires, un Plan d'Action Energie régional faisant suite aux Objectifs européens de réduction des gaz à effet de serre. A cette occasion un remarquable document avait été élaboré, tant état des lieux que volontés pour l'avenir.

La question du CO2 paraît de plus en plus anecdotique. La Terre a déjà connu des périodes bien plus riches en CO2 et, loin d'un réchauffement climatique, d'éminents spécialistes penchent à présent pour une période de glaciation. Le soleil par contre semble être une des principaux fauteurs de troubles et des bouleversements climatiques, anthropiques ou non, perturbent notre planète.

Depuis cette signature en 2011, beaucoup d'actions ont été réalisées. Je viens vous demander si un topo pourrait être envisagé. Je vous rappelle les sujets traités et les questions qu'ils m'inspirent :

- plan d'action « Energie » :
 - Important au vu de la paupérisation de la population de notre commune et de la hausse du coût de l'énergie, ce qui reste d'actualité.
 - Les mesures concernant les logements, justifiées puisque 80 % dataient à l'époque d'avant 1970. Ce pourcentage s'est-il fortement réduit ?
 - L'occupation par des propriétaires en 2011 : 40 % seulement, pourcentage préoccupant pour des améliorations réduisant les consommations. Qu'en est-il en 2015 ?
 - Dans quelles proportions les campagnes de prêts à zéro pourcent, de primes communales et régionales pour les installations de panneaux photovoltaïques, pompe à chaleur, chaudières etc. ont-elles fait s'améliorer l'habitat à Molenbeek?
 - Comment a-t-on estimé l'impact d'un impôt immobilier supplémentaire pour les multipropriétaires sur les travaux économiseur d'énergies, puisque nous devons importer les énergies.

Quelle est la situation aujourd'hui des buts poursuivis en 2011:

- La stimulation des nombreux propriétaires bailleurs pour limiter les déperditions d'énergie
- L'accompagnement des ménages

- L'accompagnement des entreprises et soutien aux manques de mains d'œuvres qualifiées
- Les primes d'aides aux travaux. Voit-on un tassement important des travaux d'isolation ou de changement de châssis etc. depuis la diminution des primes ?
- Les guichets d'énergie à la disposition des habitants, information sur les aides
- Le service de tiers investisseurs (ESCO)
- Les fonds du FRCE, fonds de Réduction du Coût global de l'Energie pour les plus démunis

Où en sont les actions mises en œuvre pour quel résultat:

- Utilité des règlements urbanistiques favorisant l'efficacité énergétique,
 - Encouragement de construction de logements passifs et rénovation basse énergie, exemplarité des performances au sein des logements communaux,
 - Service de guidance énergie sociale,
 - Réalisation d'outils d'informations, d'animations sur le sujet,
 - Animations vers les plus jeunes, programmes pédagogique, animations,
 - Thèmes d'échanges entre citoyens : trucs, astuces, quartier durable,
 - Réalisation d'audit énergétique, diagnostics des factures, thermogravimétries,
 - Installation d'énergie renouvelable dans les locaux communaux,
 - Choix d'énergie verte, contrat groupé pour les locaux communaux, contrat d'achat groupé pour les citoyens, quelle performance pour les premiers achats groupés ? Un nouveau contrat groupé est-il d'actualité ?
- Programme PLAGE initié en 2005 : Plan Local d'Amélioration de la Gestion Energétique
- Où en est-on dans ce programme? Existe-t-il encore ?
 - Les économies d'énergie ont-elles été calculées depuis 2009 ?
 - Comment informe-t-on les personnes sur la manière d'habiter des constructions passives ?
 - De combien de bâtiments passifs dispose la Commune ?
 - Quel est le pourcentage de bâtiments passifs dans le bâti Molenbeekois ?
 - L'utilisation rationnelle de l'Energie dans les commerces a-t-elle été évaluée, encouragée et quels en sont les résultats ?
- L'installation d'énergie renouvelable
- L'outil de comptabilisation de l'énergie des bâtiments communaux mis en place avec Sibelga est-t-il encore opérationnel ?
 - Installation intensifiée de production d'énergies renouvelables dans les bâtiments communaux : où en est-on ?
 - Installation dans les bâtiments privés : quel pourcentage ? Quelle production ?
 - Formations d'insertions socioprofessionnelles à ces métiers spécifiques :
 - où en est-on ?
 - combien d'élèves ?
 - pour quel métier ?
 - combien de remises à l'emploi ?
 - combien d'entreprises dans la commune ?
 - combien d'employés dans l'économie sociale ?
 - combien de partenariat public/privé ?
- Mesure de transport

- Les distances parcourues s'accroissent (Ne faudrait-il pas enfin repenser les sens uniques pour éviter les nombreux KM inutiles et les bouchons?)
 - Protéger, chouchouter et attirer les commerces de proximité en les rendant accessibles facilement sans entraver leur approche et le stationnement. On déplore des cessations de commerces dans tous les centres-villes nouvellement aménagés dans une fourchette de 17 à 24 %, sauf dans ceux initialement conçus pour être accessibles comme à LLN.
 - Des lignes RER ont été ouvertes : le point pour Molenbeek
- déplacements scolaires
 - pour la commune des inscriptions scolaires de proximité sont-elles généralisées,
 - quels sont les impacts connus du décret inscription sur les déplacements
 - quels transports alternatifs ou rangs sont organisés ?
- situation des déplacements du personnel des entreprises et de l'administration communale
- La gestion environnementale de la voirie
 - A-t-on des statistiques comparatives entre 2005 et 2015, période où de nombreuses voiries ont été redessinées ?
 - Combien de plaintes pour stationnements intempestifs sont reçues par les services de polices ?
 - Combien de parage en double file ?
 - Combien de verbalisations de vélos sur les trottoirs ?
 - Combien d'accidents à cause de l'étroitesse des voies (impliquant soit des piétons ou vélos, motos, transports en communs, autres véhicules ?
 - Combien de piétons et de cyclistes accidentés sur les trottoirs?
 - Les tentatives de suppression de la circulation de transit semble être un fiasco complet puisqu'on stigmatise Bruxelles comme la capitale la plus embouteillée d'Europe avec comme corollaire un niveau de pollution correspondant.
(La science nous apprend que quelque soit la taille des fourmilières, elles ne connaissent jamais d'embouteillages. Quand le trafic s'intensifie, les fourmis accélèrent. Et les conducteurs le font naturellement aussi. C'est consciemment qu'il faut ralentir l'allure (voir article récent du journal Le Monde sur la fourmi rousse)...
 - Généralisation de la zone 30 :
 - Vitesse raisonnable à l'heure de la sortie des écoles, sa généralisation à l'agglomération et à n'importe quelle heure est contre productive.
 - Les panneaux de limitation zone 30 près des écoles qui changent la limitation hors des heures de sortie seront-ils utilisés à Molenbeek comme ailleurs à Bruxelles?
- Renforcement de l'utilisation de transports doux
 - Quid de la formation des élèves à l'usage du vélo
 - Existe-t-il des formations pour l'éco-conduite dans la Commune tant pour les chauffeurs de celle-ci, les policiers que pour les citoyens.
 - Les opérations « dring-dring » et « j'achète à vélo » existent-elles encore ?
 - L'installation de pollumètres beaucoup plus visibles aux endroits stratégiques ne serait-elle pas un encouragement plus motivant que n'importe quelle interdiction ?

Je vous remercie instamment pour vos réponses.

Danielle Evraud
Conseillère communale



20, rue du Comte de Flandre
20, Graaf van Vlaanderenstraat
Bruxelles - 1080 - Brussel
Tél: 02/412.37.51
E-mail :
molenbeek@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be
Service/Dienst : SECRETARIAT
Votre/Uw Corresp. : JL Marchal
Réf/Ref : 8375
Annexes/Bijlagen : 4

Madame Danielle EVRAUD
Conseiller communale
Boulevard Louis Mettwie 71 bte 39
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 19 novembre 2015.

Objet: votre question écrite du 16/10/2015 relative au plan action énergie.

Madame la Conseiller communale,

Par la présente, nous vous communiquons l'ensemble des informations utiles relatives à votre question écrite du 16/10/2015 relative au plan action énergie.

Ci-dessous, vous trouverez un aperçu des actions réalisées par la cellule Energie de la Commune depuis 2012. La colonne de gauche regroupe les différentes questions qui ont trait à la même problématique. La colonne de droite mentionne les actions menées par la Commune en la matière.

Thématiques

Actions

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• guichets d'énergie à disposition des habitants• réalisation d'outils d'information
• les mesures concernant les logements• l'accompagnement des ménages• stimulation des propriétaires bailleurs• encouragement de construction de logements passifs, nombre de logements passifs | <p>La commune dispose d'une cellule énergie composée d'un conseiller en énergie et de son collaborateur. Le conseiller en énergie a pour mission de mettre en œuvre le Plan local d'action de gestion de l'énergie. Son collaborateur est chargé de l'affichage des performances énergétiques des bâtiments. La cellule énergie est également un point de chute pour toute info en matière d'énergie (conseils, primes, ...), mais ne fait pas d'accompagnement des ménages.</p> <p>- les mesures concernant les constructions anciennes : De nombreuses actions en matière d'énergie (audit énergétique, travaux d'isolation, ...) sont menées par les asbl La Rue et Bonnevie qui disposent d'une grande expertise en la matière et ce, depuis plus de 15 ans. Actuellement, la commune n'organise pas d'accompagnement des ménages en matière d'énergie.</p> <p>En 2013, une action d'information a été organisée dans le nouveau pré-gardiennat de l'école 9, à destination du personnel de ce bâtiment passif.</p> <p>Par contre, le plan d'action énergie, approuvé par le conseil communal en juillet 2013, prévoit l'accompagnement des syndics en matière de « mesures d'énergie » pour les grands immeubles à Molenbeek.</p> <p>- construction neuves : depuis plus de 10 ans, la commune de Molenbeek-Saint-Jean a opté pour que tous ses bâtiments neufs respectent le standard passif. Elle s'est également orientée vers des solutions plus durables : matériaux de construction écologiques, ... Molenbeek était un précurseur</p> |
|--|---|

en la matière et compte désormais plus de 50 bâtiments durables sur son territoire.

Une carte-parcours dépliant a été réalisée : « Découvrez Molenbeek à travers ses bâtiments durables » qui donne un aperçu des plus remarquables bâtiments passifs dans la commune.

Un travail de communication envers les utilisateurs de bâtiments passifs est prévu dans le plan d'action « énergie » et sera réalisé dans la période 2015-2018.

- les primes d'aide aux travaux

- Jusque fin 2012, la commune accordait des primes énergies pour les travaux suivant : isolation du toit, isolation du toit avec toiture verte, isolation des murs extérieurs, isolation du sol, vitrage super-isolant, chaudière à condensation, etc... En 2013, 18 dossiers de primes 2012 ont été accordés pour un montant de 3.851€.

- Désormais, la commune n'octroie plus de primes « énergie », mais intervient surtout pour la transmission des informations concernant les primes énergétiques octroyées par la région.

- service de tiers-investisseur ESCO
- installation d'énergie renouvelable dans les locaux communaux
- choix d'énergie verte

La commune encourage les initiatives basées sur le mécanisme du tiers-investisseur. L'installation des panneaux solaires sur les toits de plusieurs bâtiments communaux en avril 2014 s'est réalisée via ce système.

Depuis plusieurs années, la commune participe à un marché conjoint de gaz et d'électricité 100% verte (zone de police ouest: 5 communes et CPAS).

En 2013, la commune a lancé un groupe d'achat d'électricité et de gaz 100% verts, qui a été rejoint par 1030 ménages dont 822 à Molenbeek.

- outil de comptabilisation de l'énergie des bâtiments communaux mis en place avec Sibelga

La commune a lancé un système de comptabilisation énergétique. Celui-ci prévoit la formation des concierges et responsables de bâtiment au suivi mensuel des consommations d'énergie et d'eau (projet NR' Click). Dans ce cadre, un suivi énergétique mensuel sera mis en place à partir de fin 2015. Il permettra d'une part de remédier rapidement à des dysfonctionnements énergétiques et d'autre part à sensibiliser les occupants des bâtiments.

- économies d'énergie
- exemplarité

Des chiffres très détaillés sur les consommations énergétiques des bâtiments communaux sont disponibles dans le rapport annuel de la commune, rubrique « énergie ».

En 2015, la commune a procédé à la mise en place des « étiquettes énergie » dans chaque bâtiment communal tout au long de 2015 (certificat PEB). Celles-ci sont mises à jour chaque année afin de mettre en avant l'évolution des performances énergie du bâtiment. Elles permettent également d'intervenir rapidement en cas de dysfonctionnement.

En janvier 2014, la commune a organisé une action de sensibilisation dans le cadre de la campagne fédérale Off-On pour réduire le risque de pénurie d'énergie tout au long de l'hiver. Cette action a été menée en collaboration avec les asbl La Rue, Bonnevie et la Maison de l'Energie Ouest.

Début 2015, nous avons entamé le processus d'obtention du label d'entreprise éco-dynamique de Bruxelles Environnement. Des actions de sensibilisation aux économies d'énergie sont mises en œuvre au sein des différents services

- diagnostic des factures

communaux.

La cellule énergie a organisé lors du premier Midi du Développement durable à destination du personnel communal, une session d'information sur les factures énergétiques. De nombreux travailleurs communaux habitent la commune.

Pour toute information détaillée et chiffrée par rapport aux missions énergie, nous vous renvoyons vers les rapports annuels de la Commune que vous trouverez en annexe (pour les années 2013, 2014 et 2015), ainsi que vers le plan d'action « énergie », approuvé par le Conseil communal en juillet 2013 qui contient de nombreuses mesures ayant pour but de rendre notre Commune plus économe en énergie d'ici 2018 et que nous annexons également à la présente.

Concernant les distances parcourues, nous n'avons pas de données objectives quant à l'augmentation des kilomètres parcourus en raison de l'instauration des sens uniques. Rappelons que de nombreux kilomètres sont également parcourus par des véhicules qui cherchent à se garer, et que supprimer un sens unique, signifie souvent supprimer des emplacements de stationnement.

Lorsque des sens uniques sont instaurés de façon à créer des boucles, il s'agit de mesures visant à dissuader le trafic de transit, et ce faisant, à améliorer le cadre de vie des habitants en réduisant les nuisances liées au fort trafic. Lorsque nous constatons qu'une de ces mesures n'apporte pas suffisamment de résultats positifs et est trop contraignante, il est alors possible de modifier la situation, comme ce fut le cas récemment rue Vandenboogaerde, entre la rue le Lorrain et la rue Picard. Ces mesures ont en général été instaurées dans le cadre du Plan communal de mobilité.

Par rapport au stationnement à proximité des commerces, il s'agit d'un des objectifs majeurs de la politique de stationnement réglementé. En particulier, l'instauration de « zones rouges » est une mesure visant à favoriser le stationnement de courte durée à proximité des commerces, et à dissuader le phénomène des « voitures ventouses ». Le stationnement hors voirie, en particulier le parking Brunfaut, est également là pour simplifier l'accès aux commerces. La Commune travaille à améliorer l'exploitation des parkings, ainsi que leur accessibilité.

Au niveau de l'accessibilité, il faut aussi souligner les efforts réalisés pour améliorer l'accessibilité multimodale des commerces, c'est-à-dire notamment l'amélioration de la desserte en transports en commun, qualitativement et quantitativement (nouveaux bus articulés sur certaines lignes, mesures en faveur de la vitesse commerciale des lignes...). En parallèle, pour les personnes se déplaçant en vélo, le nombre d'emplacements de parkings pour vélos est en augmentation, ainsi que les aménagements améliorant leur confort (itinéraires cyclables régionaux, réaménagements de voirie avec prise en compte des cyclistes...). Mais il est clair que le contexte urbain de Molenbeek est radicalement différent de celui de Louvain-La-Neuve.

Concernant votre question relative au RER, le service Mobilité ne suit pas ce dossier. La desserte est bien sûr amenée à s'améliorer, mais pour connaître la situation actuelle, il faut se renseigner auprès de la SNCB.

Au niveau de l'impact du décret inscription sur les déplacements, le service Mobilité ne dispose pas de statistique, ni d'analyse. Beaucoup d'écoles de la Commune de Molenbeek se trouvant dans des zones urbaines très denses, sont des écoles de quartier, où une grande majorité des élèves se rendent à pied à l'école.

S'agissant du Plan de déplacements d'entreprise, son élaboration est en cours. Le diagnostic de celui-ci nous informe notamment sur les modes de déplacement utilisés par le personnel de l'Administration (site de la Maison communale). Nous ne disposons pas de données récentes concernant les Plans de déplacement des entreprises.

Concernant la circulation, les zones 30 se généralisent au sein des quartiers, mais les voiries à vocation de transit ou ayant une fonction collectrice ou inter-quartier restent généralement au régime normal (50km/h). L'installation des panneaux de limitation zone 30 près des écoles qui changent la

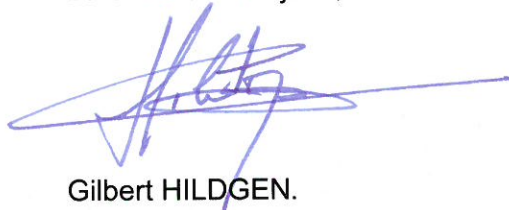
limitation hors des heures de sortie n'est pas prévue pour le moment. La tendance actuellement est à la mise en zone 30 de quartier, qui englobent les zone 30 « abord d'école ». En parallèle, une signalisation des écoles est maintenue.

Par rapport à l'utilisation du vélo, la Commune a une convention avec l'asbl Pro Vélo pour la formation des élèves. Chaque année, environ 20 jours de formations sont donnés dans autant de classes des écoles de la commune, tous réseaux confondus. Par contre, les opérations « dring-dring » et « j'achète un vélo » ne sont plus organisées par la Région.

Enfin, concernant votre question relative à l'installation de pollumètres, la Commune ne dispose pas de ce matériel et il n'est pas prévu de l'acquérir prochainement.

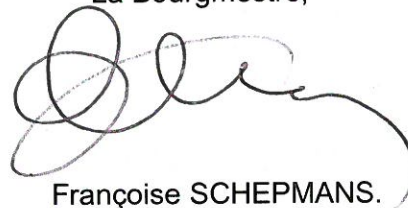
Veillez agréer, Madame la Conseiller communale, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire-adjoint,



Gilbert HILDGEN.

La Bourgmestre,



Françoise SCHEPMANS.

(2014-2015)

I. MISSIONS

Les missions sont de mettre en place le **plan énergie communal** et de poursuivre au niveau communal le développement d'un Plan Local d'Action pour la Gestion Energétique (PLAGE).

Le 9 juillet 2013, le Conseil communal a adopté le nouveau **Plan énergie** pour la commune qui au travers de 22 mesures tend à offrir une réponse aux défis énergétiques, sociaux et environnementaux sur son territoire. Par ce nouveau plan d'action, la commune de Molenbeek-Saint-Jean souhaite renforcer les éléments positifs du plan énergie précédent (convention des Maires) et en adapter les mesures moins appropriées. Ces ajustements sont nécessaires pour répondre aux changements constants dans la commune et de ses habitants ou au contexte régional ou national en mutation.

Le projet « **PLAGE** » de son côté correspond à la mise en place progressive et à la réalisation d'un ensemble cohérent et coordonné d'actions et de méthodes appliquées aux bâtiments communaux (bureaux, écoles, crèches, centres culturels, centres sportifs, ...) qui permet de connaître leur efficacité énergétique; d'identifier le potentiel d'économie; de sensibiliser les occupants ; d'intégrer l'efficacité énergétique dans les choix d'investissement; et d'assurer la transparence de l'information.

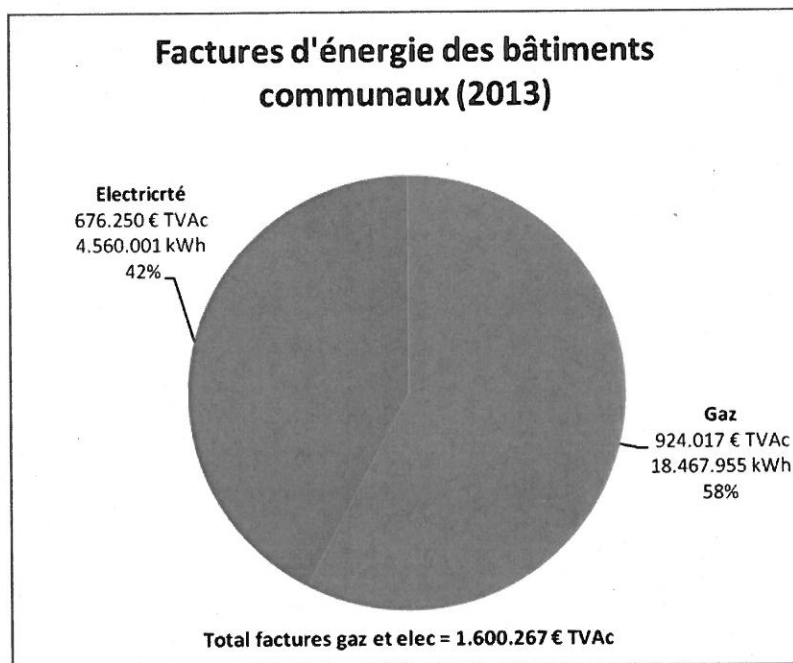
Depuis 2005, la commune a engagé un Responsable énergie « Bâtiment communaux » dont la mission principale est de mener à bien le projet PLAGE et d'apporter un soutien technique et réglementaire aux différents services techniques (principalement les services des Tavaux publics, du Développement urbain et des Finances).

II. ACTIVITES

1. Cadastre énergétique

Le parc immobilier de la commune est composé d'une centaine de bâtiments : parmi ceux-ci, on peut dénombrer de nombreuses écoles, une Maison Communale, des bibliothèques, des bureaux, une piscine olympique, quelques maisons de quartier, des habitations à loyer réduit, , ...

Les consommations de gaz et d'électricité de la Commune ont été compilées bâtiment par bâtiment depuis l'année 2005. La collecte d'information est réalisée en rassemblant dans un fichier Excel la base de données mise à disposition par fournisseur d'énergie.

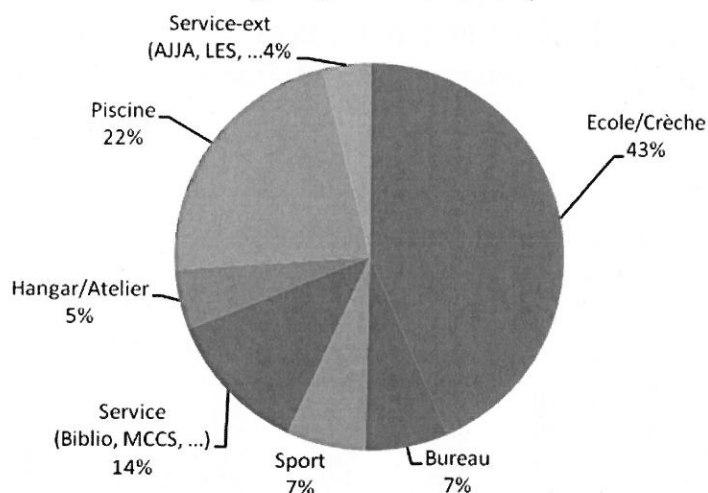


La facture annuelle d'électricité et de gaz pour l'ensemble des bâtiments communaux était en 2013 de 1.600.267 € TVAC (58% pour le gaz et 42% pour l'électricité). Cette facture était de 1.881.456 € TVAC en 2012.

1.1. Consommations de gaz

Année	Affectation	Gaz total kWh	Gaz total kWh normal	Gaz total € (HTVA)
2013	Ecole/Crèche	7.837.912	9.369.334	€ 334.275,47
2013	Bureau	1.346.605	1.470.058	€ 57.875,06
2013	Sport	1.057.958	1.395.369	€ 45.560,23
2013	Service	2.220.309	2.601.412	€ 98.483,69
2013	Hangar/Atelier	813.505	1.091.378	€ 35.811,22
2013	Piscine	4.973.247	4.777.450	€ 181.819,51
2013	Service-ext	752.264	856.057	€ 34.219,53

Répartition des consommations de gaz (année 2013)

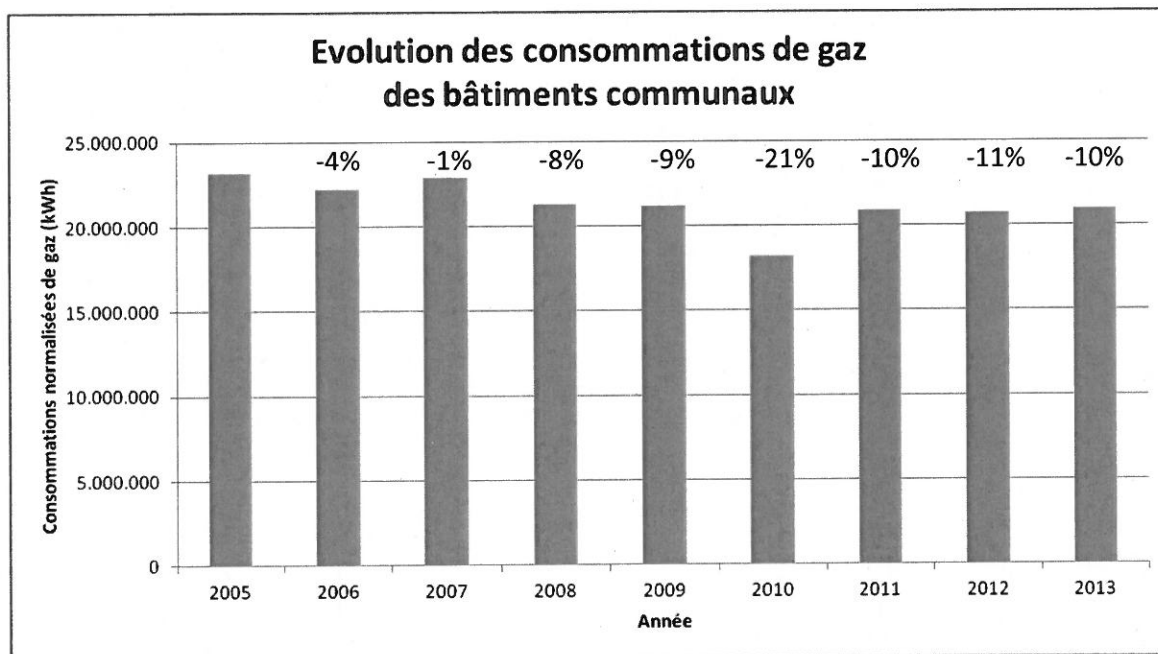


Année	Affectation	Nombre de Nbre de compteurs	Gaz total kWh	Gaz total kWh normal*	Gaz total € (HTVA)
2005	Bâtiments communaux	63	20.773.265	23.180.314	€ 499.972
2006	Bâtiments communaux	69	19.665.500	22.206.159	€ 648.547
2007	Bâtiments communaux	69	19.164.045	22.875.702	€ 768.905
2008	Bâtiments communaux	70	19.297.773	21.316.472	€ 843.362
2009	Bâtiments communaux	70	19.262.829	21.189.119	€ 838.691
2010	Bâtiments communaux	81	19.589.416	18.192.103	€ 687.163
2011	Bâtiments communaux	80	18.505.096	20.883.802	€ 756.449
2012	Bâtiments communaux	83	20.475.989	20.733.798	€ 954.694
2013	Bâtiments communaux	87	18.467.955	20.958.310	€ 763.651
2005	Bâtiments PLAGÉ**	15	12.051.414	13.005.345	€ 309.764
2006	Bâtiments PLAGÉ	15	11.298.742	12.428.403	€ 360.228
2007	Bâtiments PLAGÉ	15	11.250.123	12.845.991	€ 417.220
2008	Bâtiments PLAGÉ	16	10.245.825	11.042.511	€ 446.257
2009	Bâtiments PLAGÉ	16	10.039.967	10.719.971	€ 406.580
2010	Bâtiments PLAGÉ	16	11.451.805	10.634.948	€ 385.684
2011	Bâtiments PLAGÉ	16	9.653.285	10.955.077	€ 374.708
2012	Bâtiments PLAGÉ	16	9.787.346	10.008.592	€ 467.778
2013	Bâtiments PLAGÉ	16	9.284.637	9.615.644	€ 366.132
2005	Bâtiments non PLAGÉ	48	8.721.851	10.174.969	€ 190.208
2006	Bâtiments non PLAGÉ	54	8.366.759	9.777.756	€ 288.319
2007	Bâtiments non PLAGÉ	54	7.913.922	10.029.711	€ 351.685
2008	Bâtiments non PLAGÉ	54	9.051.948	10.273.961	€ 397.104
2009	Bâtiments non PLAGÉ	54	9.222.862	10.469.147	€ 432.111
2010	Bâtiments non PLAGÉ	65	8.137.611	7.557.155	€ 301.479
2011	Bâtiments non PLAGÉ	64	8.851.811	9.928.725	€ 381.741
2012	Bâtiments non PLAGÉ	67	10.688.642	10.725.206	€ 486.916

2013	Bâtiments non PLAGE	71	9.183.318	11.342.666	€ 397.519
------	---------------------	----	-----------	------------	-----------

(*) Consommations de gaz normalisées sur base des données climatiques (DJ15/15)

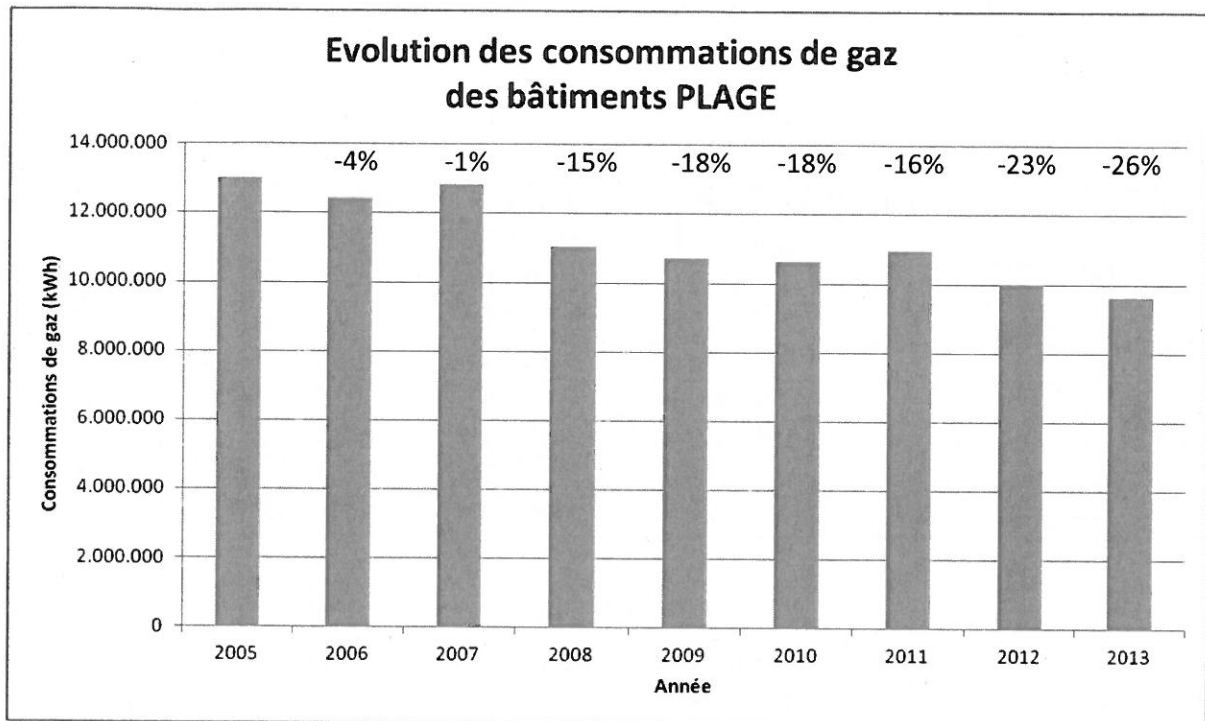
(**) Les bâtiments PLAGE incluent les bâtiments suivants : Maison communale, Château du Karreveld, Ecole n°16, Ecole/School n°11, Ecole n°9, Crèche Reine Fabiola, Crèche Louise Lumen, Bureaux Intendant 63-65, Piscine Louis Namèche



Le graphique ci-dessus montre que la consommation de gaz de l'année 2013 correspond à une économie de 10% par rapport à l'année 2005.

La plus forte diminution en 2010 peut s'expliquer par l'effet du climat et un nombre de jour différents des périodes de relevé entre les deux années.

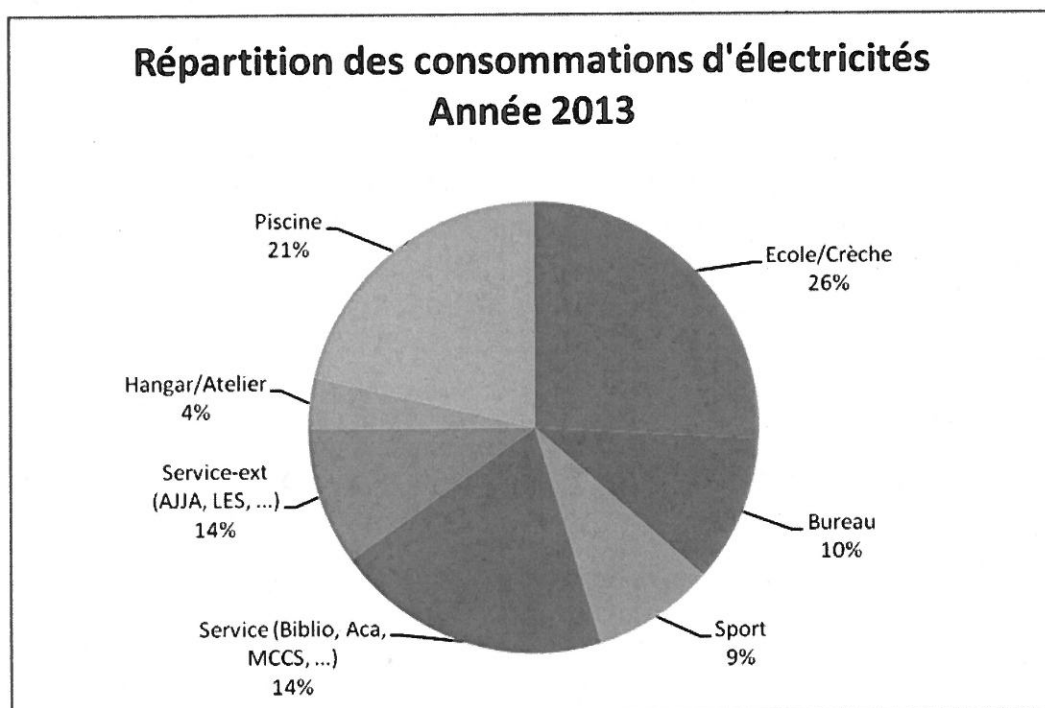
Il est intéressant de noter que les consommations de gaz depuis 2005 sont en baisse, alors que le parc de bâtiments communaux a augmenté depuis de façon non négligeable (Ecole Tamaris, MCCS, Ecole/School 2, extensions d'écoles, nouvelles crèches)



Les bâtiments PLAGE ont un suivi particulier au niveau énergétique : visite mensuelle, optimisation des paramètres de régulation du chauffage, investissements dans de nouvelles installations plus performantes. Ces différentes actions ont permis de réduire les consommations de 26% par rapport à 2005.

1.2. Consommations d'électricité

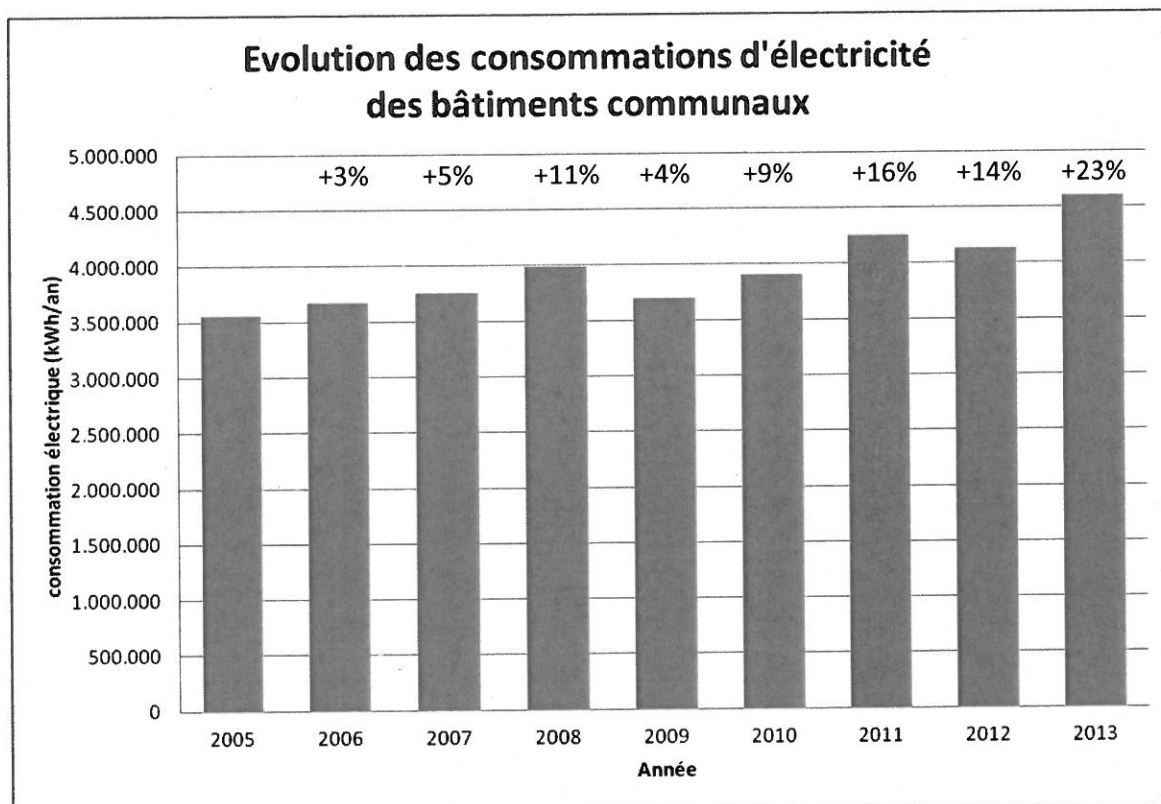
Année	Affectation	Elect total kWh	Elect total kWh normal*	Elect total € (HTVA)
2013	Ecole/Crèche	1.307.510	1.339.193	€ 185.149
2013	Bureau	537.005	536.926	€ 60.895
2013	Sport	447.244	446.278	€ 60.514
2013	Service	1.004.498	1.011.113	€ 126.564
2013	Service-ext	500.749	502.529	€ 64.233
2013	Hangar/Atelier	182.873	182.674	€ 27.067
2013	Piscine	1.080.871	1.080.871	€ 98.695



Année	Affectation	nbre compt	Elect total kWh	Elect total kWh normal*	Elect total € (HTVA)
2005	Bâtiments communaux	74	3.566.875	3.560.782	€ 357.688
2006	Bâtiments communaux	76	3.621.027	3.667.980	€ 386.169
2007	Bâtiments communaux	77	3.774.587	3.753.031	€ 451.674
2008	Bâtiments communaux	79	3.955.691	3.987.671	€ 553.093
2009	Bâtiments communaux	79	3.702.803	3.702.803	€ 572.830
2010	Bâtiments communaux	79	3.718.135	3.903.658	€ 454.869
2011	Bâtiments communaux	90	3.985.850	4.250.391	€ 536.398
2012	Bâtiments communaux	85	3.974.503	4.126.679	€ 574.536
2013	Bâtiments communaux	100	4.560.001	4.597.054	€ 558.885
2005	Bâtiments PLAGE	10	2.285.188	2.279.214	€ 221.744
2006	Bâtiments PLAGE	13	2.383.767	2.377.439	€ 239.713
2007	Bâtiments PLAGE	13	2.476.427	2.475.447	€ 266.605
2008	Bâtiments PLAGE	12	2.477.492	2.484.225	€ 316.029
2009	Bâtiments PLAGE	12	2.231.901	2.231.901	€ 321.588
2010	Bâtiments PLAGE	13	2.318.670	2.382.452	€ 244.765
2011	Bâtiments PLAGE	14	2.143.250	2.293.312	€ 254.958
2012	Bâtiments PLAGE	13	2.172.326	2.181.011	€ 295.582
2013	Bâtiments PLAGE	12	2.188.841	2.215.215	€ 230.818
2005	Bâtiments non PLAGE	64	1.281.687	1.281.567	€ 135.944
2006	Bâtiments non PLAGE	63	1.237.260	1.290.540	€ 146.456
2007	Bâtiments non PLAGE	64	1.298.160	1.277.584	€ 185.069
2008	Bâtiments non PLAGE	67	1.478.199	1.503.445	€ 237.065
2009	Bâtiments non PLAGE	67	1.470.902	1.470.902	€ 251.242
2010	Bâtiments non PLAGE	66	1.399.465	1.521.207	€ 210.104
2011	Bâtiments non PLAGE	76	1.842.600	1.957.079	€ 281.440
2012	Bâtiments non PLAGE	72	1.802.177	1.945.668	€ 278.954
2013	Bâtiments non PLAGE	88	2.371.161	2.381.840	€ 328.067

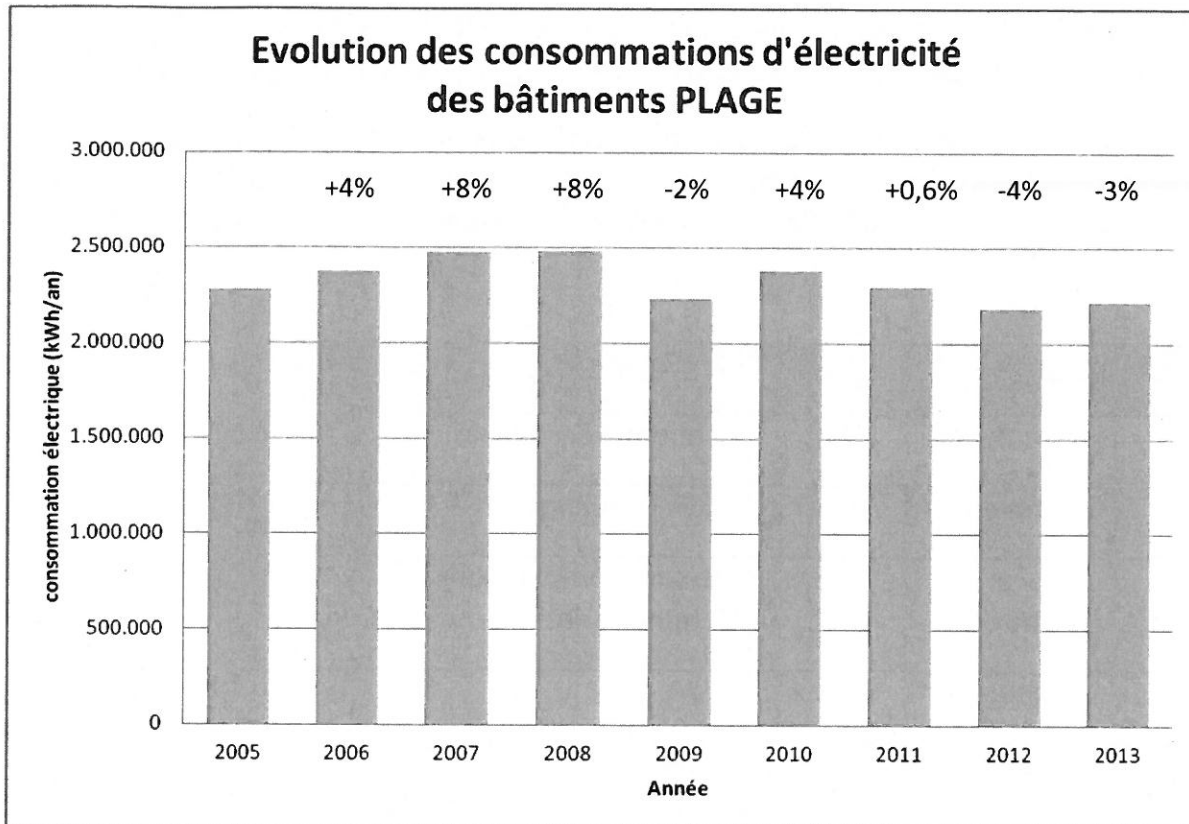
(*) Consommations d'électricité normalisées sur une année calendrier.

(**) Les bâtiments PLAGE incluent les bâtiments suivants : Maison communale, Château du Karreveld, Ecole n°16, Ecole/School n°11, Ecole n°9, Crèche Reine Fabiola, Crèche Louise Lumen, Bureaux Intendant 63-65, Piscine Louis Namèche



La consommation électrique des bâtiments communaux a augmenté de 23% par rapport à 2005 et ce malgré plusieurs investissements de relighting dans des écoles. Cette augmentation est due à plusieurs facteurs qui sont :

- une augmentation du parc des bâtiments communaux depuis 2005 (Ecole Tamaris, MCCS, Ecole/School 2, extensions d'écoles, ...) ;
- une utilisation plus importante de l'électricité pour le chauffage des locaux (nouveaux pavillons temporaires d'écoles, chauffés à l'électricité et multiplication d'utilisation de chaufferettes électriques comme appoint de chauffage dans divers locaux) ;
- une augmentation du parc informatique, des serveurs et des installations de refroidissement associés ;
- Un plus grand nombre d'installation à air-conditionnée ;
- Une généralisation dans les nouveaux bâtiments de pulsion et d'extraction de l'air via des groupes motorisés consommant une quantité non négligeable d'électricité.



Le graphique ci-dessus montre que la consommation électrique dans les bâtiments PLAGE en 2013 est de 3% inférieure à celle de 2005. Cette réduction a pu être réalisée via des investissements de rénovation de l'éclairage (ex. Ecole 16) et une meilleure programmation des groupes de pulsion.

2. Réalisation d'audits énergétiques

En collaboration avec Sibelga cinq audits énergétiques ont été réalisés dans les bâtiments suivants :

- Crèche Louise Lumen
- Ecole n°7
- Ecole n°1
- Ecole 13
- Club des Jeunes (Stade Edmond Machtem)

3. Projet NRclick

A la demande des Directeurs Techniques des 19 communes bruxelloises, Sibelga a mis en place un système de comptabilité énergétique intitulé « NRclick ».

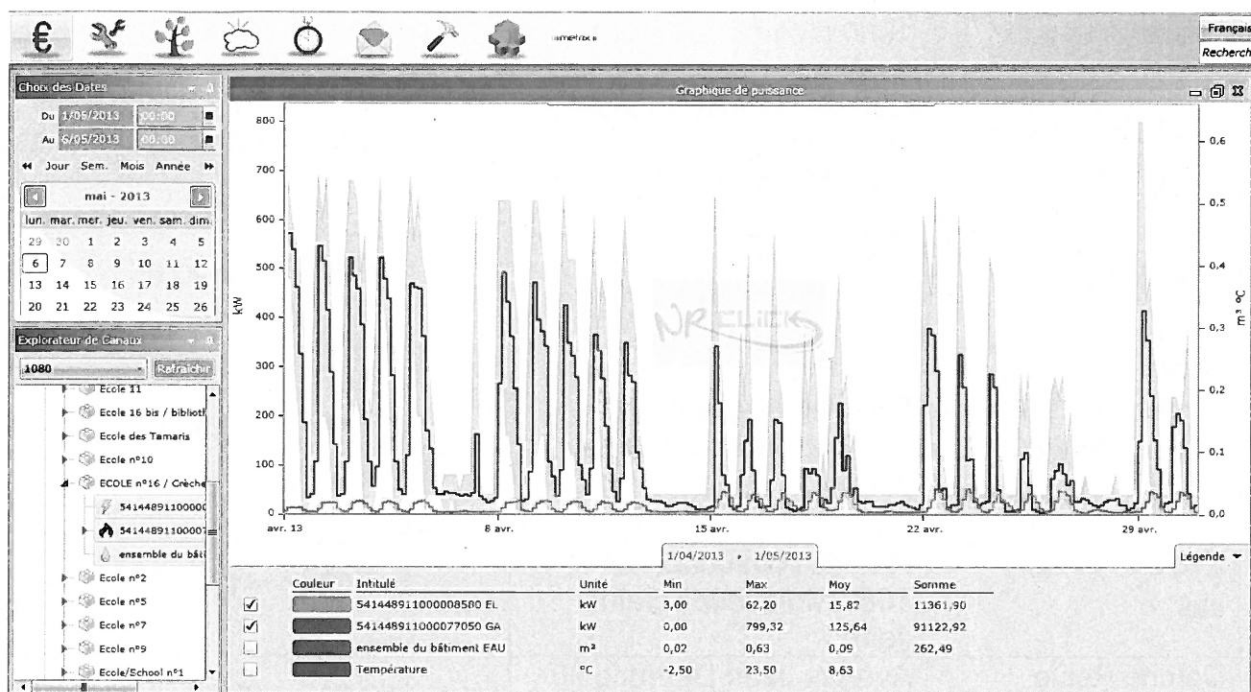
Le développement du projet a été réalisé en étroite collaboration avec les différentes communes via les Responsables énergie.

Dans le cadre de ce projet une interface graphique accessible depuis une connexion Internet a été mise en ligne à l'adresse suivante : <http://nrclick.sibelga.be/>

Afin de pouvoir suivre l'évolution des consommations des bâtiments les plus consommateurs, des remplacements de compteurs par des compteurs « Intelligents » (munis d'impulsion) ont été réalisés dans les bâtiments suivants :

<u>Année de pose Data-logger</u>	<u>Nom site</u>
nov-12	Académie de dessin
févr-13	AJJA conciergerie
nov-11	Maison Communale + Commissariat
févr-13	AJJA
Juin-14	Ecole 11
juin-12	Ecole 16 & crèche des petits poucets
févr-13	Ecole 2
Nov-13	Ecole 9
Juin-14	Prégardiennat « Petite Alouette »
nov-12	Maison de cultures (Phase 3)
nov-12	Maison de cultures (Phase 4)
nov-12	Maison de cultures (Phase 2)
oct-11	Château du Karreveld
Juillet 13	School 11
févr-13	School 2
Après travaux de rénovation	Piscine Louis Namèche

Exemple de suivi des consommations à l'école 16 via NRclick :



4. Certification PEB des bâtiments Publics

Le « **certificat PEB bâtiment public** » est un document affichant la performance énergétique globale d'un bâtiment public. Ce résultat est calculé sur base des consommations des occupants publics qui occupent le bâtiment.

Son but est d'informer les visiteurs et les occupants de la consommation réelle du bâtiment, de son évolution dans le temps, des émissions de CO2 correspondantes et des mesures à prendre pour améliorer sa performance énergétique.

Ce certificat doit être mis à jour annuellement et doit être affiché dans le hall d'entrée du bâtiment.

Le responsable énergie de la commune a obtenu en 2012 l'agrément de Bruxelles Environnement pour la réalisation des Certificats PEB des bâtiments publics.

Bâtiment	Adresse	Conso spécifique (kWh EP /m².an)	Factures (€/an)	Indice
Kribbe Arion	Chaussée de Ninove 124A 1080 Molenbeek-Saint-Jean	227.30	8302.27	C
Centre de rencontre - School 11 bis	Boulevard Edmond Machtens 1	845.26	13417.74	G

"Marie-Josepark"	1080 Molenbeek-Saint-Jean			
Ecole 14 « -La flûte enchantée »	Rue de la Flûte Enchantée 30 1080 Molenbeek-Saint-Jean	179.89	16833.57	D+
Bibliothèque 2	Rue des Béguines 103 1080 Molenbeek-Saint-Jean	310.20	4990.65	E+
Ecole 19 "Korenbeek"-School 13 bis "Tijltjes"- Crèche "Harlekintje"	Rue des Béguines 101 1080 Molenbeek-Saint-Jean	251.68	24465.02	E
Ecole 7 "Arc-en-ciel"	Rue de Ribaucourt 21 1080 Molenbeek-Saint-Jean	245.55	41723.56	E+
Crèche Reine Fabiola	Avenue Jean Dubrucq 90 1080 Molenbeek-Saint-Jean	303.51	38779.31	D+
BÂTIMENT Intendant 63-65	Rue de l'Intendant 63 1080 Molenbeek-Saint-Jean	187.51	40697.26	B-
School 5 " Windekind "	Rue Jean-Baptiste Decock 54 1080 Molenbeek-Saint-Jean	246,06	15 718,95	E+
Ecole 18 "Korenbeek"	Rue du Korenbeek 133 1080 Molenbeek-Saint-Jean	290.05	18792.59	E-
Ecole 11 - Ecole 12 – Pavillons School 11	Rue Paloke 31 1080 Molenbeek-Saint-Jean	330.20	61062.43	F
School 11 "Paloke"	Chaussée de Ninove 1001 1080 Molenbeek-Saint-Jean	139.38	9210.69	C
Ecole 13 "L'école qui bouge"-School 13 "Tijl Uylenspiegel"	Rue De Koninck 65 1080 Molenbeek-Saint-Jean	251.91	39925.86	E
Ecole 10 "La cité des enfants"	Rue Ransfort 76 1080 Molenbeek-Saint-Jean	174.78	23244.55	D+
Ecole 15- Ecole 16 –Crèche les Petits	Avenue Carl Requette 20 1080 Molenbeek-Saint-Jean	170.99	71822.78	D+

Poucets				
Ecole 5 "Chouette"	Place de la Duchesse de Brabant 2 1080 Molenbeek-Saint-Jean	193.28	38389.83	D
Crèche Louise Lumen	Rue Jean-Baptiste Decock 59 1080 Molenbeek-Saint-Jean	432.43	24841.81	E
Ecole 17 "Les Tamaris"	Avenue du Condor 1 1080 Molenbeek-Saint-Jean	179.89	33994.42	D+
Ecole 8- Ecole 9	Rue du Gulden Bodem 2 1080 Molenbeek-Saint-Jean	222.25	37078.15	D-
Ecole 1 - School 1	Rue des Quatre-Vents 71 1080 Molenbeek-Saint-Jean	241.79	56736.76	E+
Gemeentelijke Basisschool 2	Rue Ulens 83 1080 Molenbeek-Saint-Jean	176.16	30445.18	D+
Ecole fondamentale n° 2	Rue Le Lorrain 94 1080 Molenbeek-Saint-Jean	173.13	22270.90	D+
Gemeentelijke Basisschool 2	Rue de Ribaucourt 180 1080 Molenbeek-Saint-Jean	185.99	7905.47	D+
Administration Communale de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20 1080 Molenbeek-Saint-Jean	246,60	70 677,56	C
Centre de Promotion de la Santé à l'école	Rue Vandermaelen 26 1080 Molenbeek-Saint-Jean	304,71	7 050,14	C
Atelier communal	Rue des Osiers 15 1080 Molenbeek-Saint-Jean	484,29	21 899,63	G
Château du Karreveld	Avenue Jean de la Hoese 3 1080 Molenbeek-Saint-Jean	485,61	52 140,84	G
Salle des fêtes du	Avenue du Sippelberg 1 1080 Molenbeek-Saint-	322,14	12 435,57	E

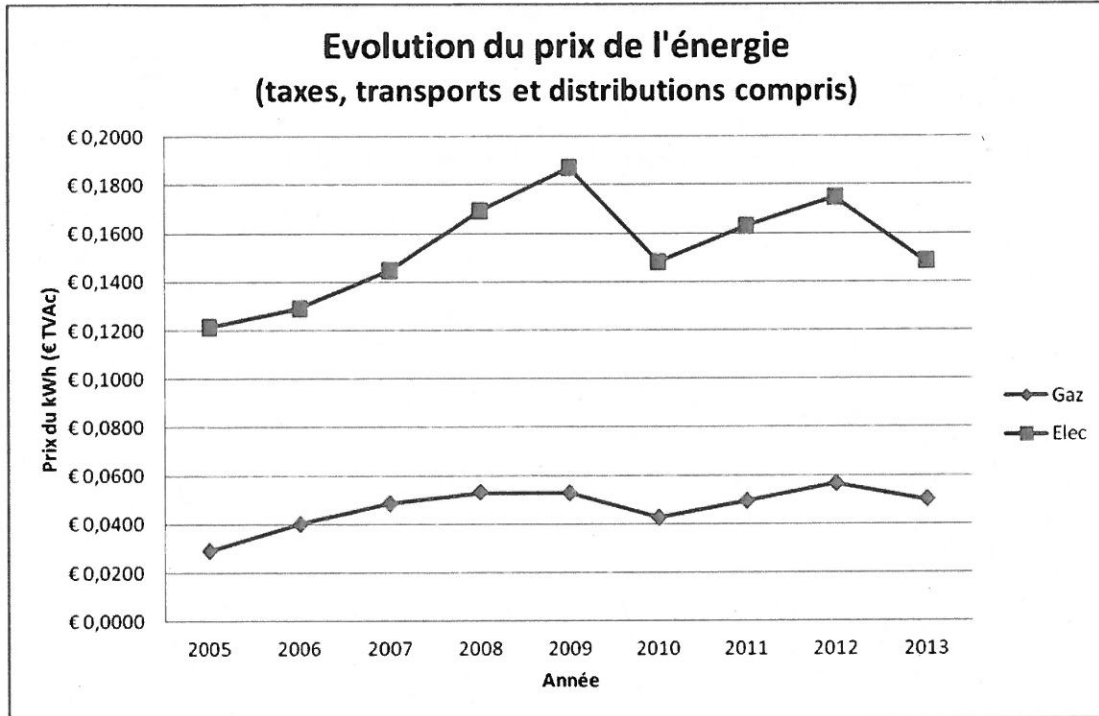
Sippelberg	Jean			
Service des Plantations et des Espaces verts	Boulevard Louis Mettwie 15 1080 Molenbeek-Saint-Jean	391,41	18 569,51	F
Bibliotheek - De Boekenmolen	Rue du Jardinier 47 1080 Molenbeek-Saint-Jean	256,95	13 783,55	D
Institut Edmond Machtens - Bibliothèque 1	Rue Tazieaux 25 1080 Molenbeek-Saint-Jean	255,53	20 403,14	E+
Academie de Dessin et des Arts visuels	Rue Mommaerts 2A 1080 Molenbeek-Saint-Jean	142,52	27 490,58	C
Maison des Cultures et de la Cohésion sociale	Rue Mommaerts 4 1080 Molenbeek-Saint-Jean	248,41	63 192,62	D+

5. Marchés conjoints énergie 2013-2015

Suivi (ajout et suppression de compteurs) des Marchés conjoints énergies pour la fourniture de gaz et d'électricité pour la période 2013-2015. Les communes, CPAS et la zone de police suivant ont pris part aux marchés :

- Commune de Jette
- Commune de Ganshoren
- Commune de Koekelberg
- La Régie communale Autonome de Koekelberg
- Commune de Berchem-Sainte-Agathe
- Commune de Molenbeek-Saint-Jean, LES asbl et Molenbeek Sport asbl
- CPAS de Jette
- CPAS de Ganshoren
- CPAS de Koekelberg
- CPAS de Berchem-Sainte-Agathe

- CPAS de Molenbeek-Saint-Jean
- La zone de Police Bruxelles-Ouest 5340



Des Marchés publics de 3 ans de fournitures de gaz et d'électricité ont débuté en 2010 et en 2013. Ce qui mène à un prix plus avantageux. Il est bon de noter qu'une partie du prix (environ 50% de la facture) n'est pas négociable et correspond aux coûts de transport, de distribution, taxes, cotisations fédérales et régionales (Sibelga, Elia, contribution énergies renouvelables, ...)

6. Marchés conjoints énergie 2016-2017

A partir du 1/1/2016, la fourniture d'électricité et de gaz se fera via la centrale d'achat de gaz et d'électricité Interfin (filiale de Sibelga). Les différentes données techniques nécessaires ont été transmises à Interfin par la commune.

7. Midis du développement durable

Les « midis du développement durable » ont été initiés fin 2013 et se sont poursuivis en 2014 et 2015.

Le concept?

L'autorité communale souhaite donner l'exemple en matière de développement durable et impliquer le personnel communales pour atteindre cet objectif. C'est pourquoi, la commune organise chaque trimestre une session d'information à

destination du personnel communal sur un thème en lien avec le développement durable.

Un des « Midi du Développement durable » a été consacré à « l'énergie » le 23/06/2015 de 12h30 à 13h30 sous la formule d'une **promenade à la découverte des bâtiments durables et économes en énergie** dans le centre historique de Molenbeek, à l'occasion de la sortie de la nouvelle carte-parcours « Découvrez Molenbeek à travers ses bâtiments durables ».

La trentaine de participants ont pu découvrir les bâtiments situés aux adresses suivantes :

- rue de l'Avenir 19
- rue Sainte Marie 21-31
- rue du Comte de Flandre 45-51
- chée de Merchtem 19a + Sainte-Ursule/Windekind
- Bâtiment Espoir, rue Fin
- rue du Comte de Flandre 1 et rue Vandermaelen 18

8. Projet pilote d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures communales

Réalisation d'un marché visant à la mise à disposition des toits du patrimoine de bâtiments de la commune de Molenbeek-Saint-Jean en vue du placement et de l'exploitation d'installations photovoltaïques et des équipements connexes nécessaires à la production d'électricité par le biais de ces installations photovoltaïques.

Les bâtiments suivant ont été sélectionnée projet pilote :

- Ecole 5, Place de la Duchesse du brabant 27, 1080 Molenbeek-Saint-Jean
- Bureau Intendant 65, Rue de l'intendant 63-65, 1080 Molenbeek-Saint-Jean
- Ecole 13/School 13, Rue De Koninck, 63, 1080 Molenbeek-Saint-Jean
- Service plantation, Boulevard Louis Mettwie, 15, 1080 Molenbeek-Saint-Jean
- Ecole 10, Rue Ransfort, 76, 1080 Molenbeek-Saint-Jean

La puissance-crête totale des installations photovoltaïques installées en 2015 par le tiers investisseur Blue Tree est de 182 kWc.

9. Projet FEDER : « INCUBATEUR VERT »

La commune de Molenbeek-Saint-Jean a introduit un dossier de candidature à l'appel à projet au programme organisationnel FEDER 2014-2020 intitulé : Projet « Incubateur vert », développement d'unités de production photovoltaïques et/ou toitures vertes sur les toitures de grande taille via la formation et l'insertion de demandeurs d'emploi et d'outils de financement en énergie durable.

Budget demandé : € 3.842.782,42

Ce projet n'a pas été retenu par la Région de Bruxelles-Capitale pour être financé par FEDER 2014-2020.

10. Campagne « On/Off – Risque de pénurie d'électricité en Belgique »

La commune de Molenbeek-Saint-Jean a participé à la campagne ON/OFF ayant trait au risque de pénuries d'électricité en Belgique via différents média :

- Page d'information sur le site Internet de la commune
- Impression de 1000 feuillets
- Le jeudi 22 janvier 2015, durant le marché hebdomadaire, la Commune et plusieurs associations ont tenu un stand d'information dans le cadre de la campagne de sensibilisation « Off/On », qui vise à diminuer le risque de pénurie cet hiver en Belgique.

11. Carte-parcours « Découvrir Molenbeek à travers ses bâtiments durables »

Avec le soutien des subsides de l'Agenda Iris 21, la commune a réalisé une carte parcours sur le thème : « Découvrir Molenbeek à travers ses bâtiments durables ».

Deux parcours sont proposés :

- Un parcours à pied permettant de découvrir 9 bâtiments durables
- Un parcours à vélo permettant de découvrir 12 bâtiments durables

Cette carte-parcours a été imprimée à 5000 exemplaires et complète la collection des autres cartes-parcours de la commune (parcours verts, promenade familiale, parcours patrimoines, parcours contrats de quartiers, ...).

I. MISSIONS

Les missions sont de mettre en place le **plan énergie communal** et de poursuivre au niveau communal le développement d'un Plan Local d'Action pour la Gestion Energétique (PLAGE).

Le 9 juillet 2013, le Conseil communal a adopté le nouveau **Plan énergie** pour la commune qui au travers de 22 mesures tend à offrir une réponse aux défis énergétiques, sociaux et environnementaux sur son territoire. Par ce nouveau plan d'action, la commune de Molenbeek-Saint-Jean souhaite renforcer les éléments positifs du plan énergie précédent (convention des Maires) et en adapter les mesures moins appropriées. Ces ajustements sont nécessaires pour répondre aux changements constants dans la commune et de ses habitants ou au contexte régional ou national en mutation.

Le projet « **PLAGE** » de son côté correspond à la mise en place progressive et à la réalisation d'un ensemble cohérent et coordonnée d'actions et de méthodes appliquées aux bâtiments communaux (bureaux, écoles, crèches, centres culturels, centres sportifs, ...) qui permet de connaître son efficacité énergétique; d'identifier le potentiel d'économie; de sensibiliser les occupants ; d'intégrer l'efficacité énergétique dans les choix d'investissement; et d'assurer la transparence de l'information

Depuis 2005, la commune a engagé un Responsable énergie « Bâtiment communaux » dont sa mission principale est de mener à bien le projet PLAGE et d'apporter un soutien technique et réglementaires aux différents services techniques (principalement les services des Tavaux publics, des Projets subsidiés et du service finance).

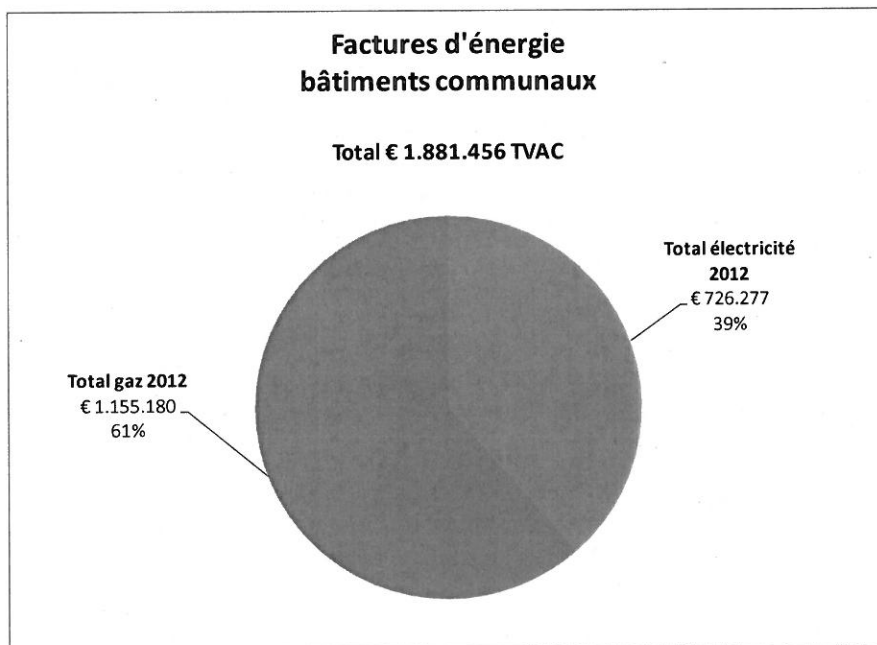
II. ACTIVITES

1. Cadastre énergétique

Le parc immobilier de la commune est composé d'une centaine de bâtiments: parmi ceux-ci, on peut dénombrer de nombreuses écoles, une Maison Communale, des bibliothèques, des bureaux, une piscine olympique, quelques maisons de quartier, des habitations à loyer réduit, , ...

Les consommations de gaz et d'électricité de la Commune ont été compilée bâtiment par bâtiment depuis l'année 2005. La collecte d'information est réalisée en compilant

dans un fichier Excel la base de données mise à disposition par fournisseur d'énergie.

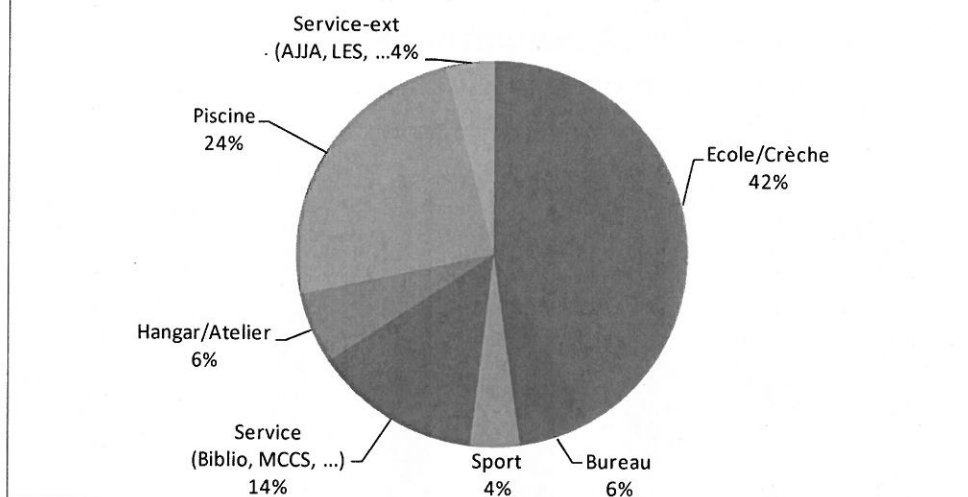


La facture annuelle d'électricité et de gaz pour l'ensemble des bâtiments communaux était en 2012 de 1.881.456 € TVAC (61% pour le gaz et 39% pour l'électricité). Cette facture était de 1.831.259 € TVAC en 2011.

1.1. Consommations de gaz

Année	Affectation	Gaz total kWh	Gaz total kWh normal	Gaz total € (HTVA)
2012	Ecole/Crèche	9.188.125	9.026.843	€ 410.440
2012	Bureau	1.276.217	1.289.415	€ 59.806
2012	Sport	848.973	886.987	€ 40.751
2012	Service	2.952.811	2.979.098	€ 135.876
2012	Hangar/Atelier	1.345.354	1.289.161	€ 59.731
2012	Piscine	4.864.508	5.262.294	€ 248.090
2012	Service-ext	844.428	870.068	€ 39.189

Répartition des consommations de gaz (année 2012)

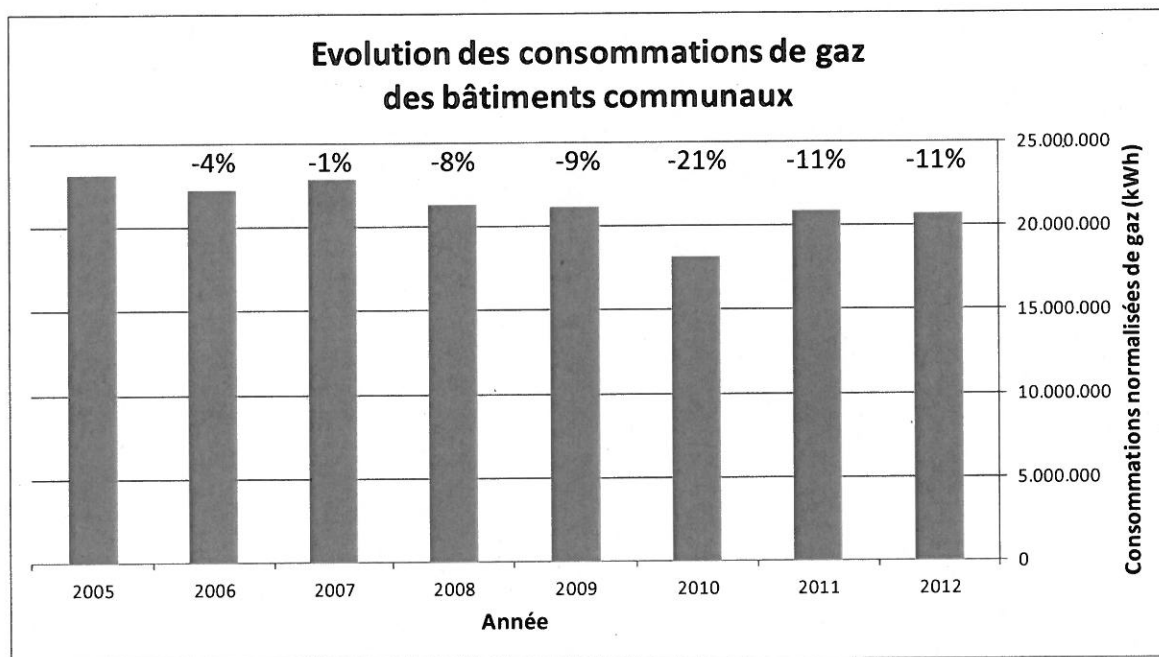


Année	Affectation	Nombre de compteur	Gaz total kWh	Gaz total kWh normal*	Gaz total € (HTVA)
2012	Bâtiments communaux	83	20.475.989	20.733.798	€ 954.694
2011	Bâtiments communaux	80	18.505.096	20.883.802	€ 756.449
2010	Bâtiments communaux	81	19.589.416	18.192.103	€ 687.163
2009	Bâtiments communaux	70	19.262.829	21.189.119	€ 838.691
2008	Bâtiments communaux	70	19.297.773	21.316.472	€ 843.362
2007	Bâtiments communaux	69	19.164.045	22.875.702	€ 768.905
2006	Bâtiments communaux	69	19.665.500	22.206.159	€ 648.547
2005	Bâtiments communaux	63	20.773.265	23.180.314	€ 499.972
2012	Bâtiments PLAGE**	16	9.787.346	10.008.592	€ 467.778
2011	Bâtiments PLAGE	16	9.653.285	10.955.077	€ 374.708
2010	Bâtiments PLAGE	16	11.451.805	10.634.948	€ 385.684
2009	Bâtiments PLAGE	16	10.039.967	10.719.971	€ 406.580
2008	Bâtiments PLAGE	16	10.245.825	11.042.511	€ 446.257
2007	Bâtiments PLAGE	15	11.250.123	12.845.991	€ 417.220
2006	Bâtiments PLAGE	15	11.298.742	12.428.403	€ 360.228
2005	Bâtiments PLAGE	15	12.051.414	13.005.345	€ 309.764
2012	Bâtiments non PLAGE	67	10.688.642	10.725.206	€ 486.916
2011	Bâtiments non PLAGE	64	8.851.811	9.928.725	€ 381.741
2010	Bâtiments non PLAGE	65	8.137.611	7.557.155	€ 301.479
2009	Bâtiments non PLAGE	54	9.222.862	10.469.147	€ 432.111
2008	Bâtiments non PLAGE	54	9.051.948	10.273.961	€ 397.104
2007	Bâtiments non PLAGE	54	7.913.922	10.029.711	€ 351.685
2006	Bâtiments non PLAGE	54	8.366.759	9.777.756	€ 288.319
2005	Bâtiments non PLAGE	48	8.721.851	10.174.969	€ 190.208

(*) Consommations de gaz normalisées sur base des données climatiques (DJ15/15)

(**) Les bâtiments PLAGE inclus les bâtiments suivants : Maison communale,

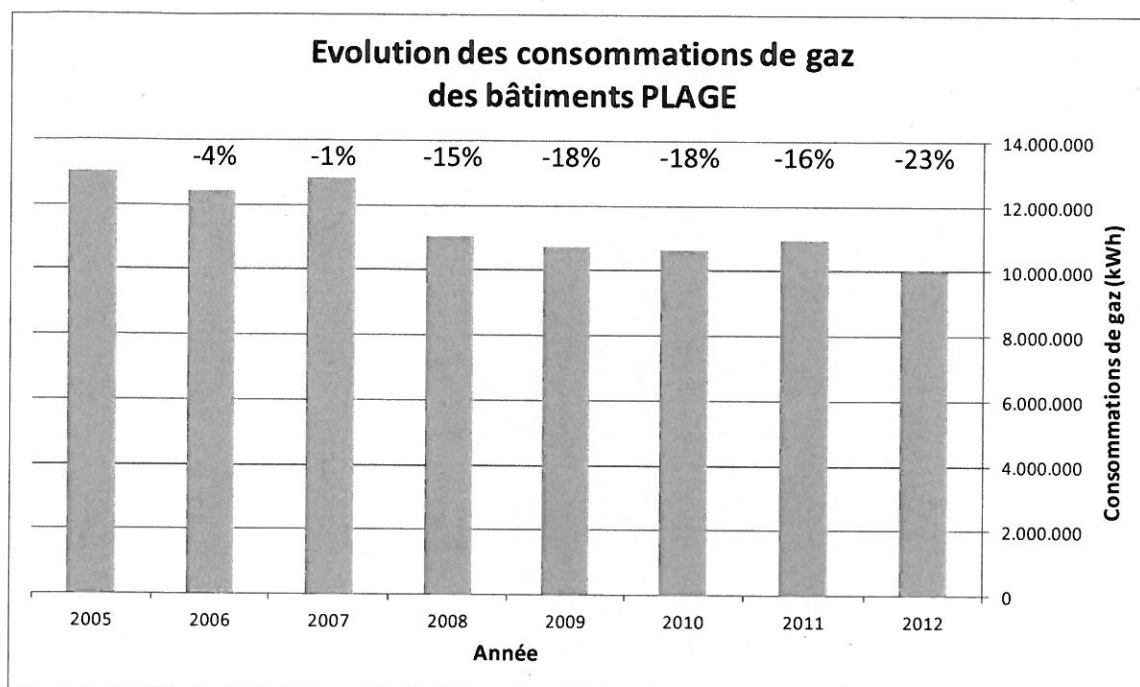
Château du Karreveld, Ecole n°16, Ecole/School n°11, Ecole n°9, Crèche Reine Fabiola, Crèche Louise Lumen, Bureaux Intendant 63-65, Piscine Louis Namèche



Le graphique ci-dessus montre que la consommation de gaz de l'année 2012 correspond à une économie de 11% par rapport à l'année 2005.

La plus forte diminution en 2010 peut s'expliquer par l'effet du climat et un nombre de jour différents des périodes de relevé entre les deux années.

Il est bon de noter que l'économie de gaz depuis 2005 est atténuée par l'augmentation de façon non négligeable du parc de bâtiments communaux (Ecole Tamaris, MCCS, Ecole/School 2, bâtiments AJJA, extensions d'écoles, nouvelles crèches)

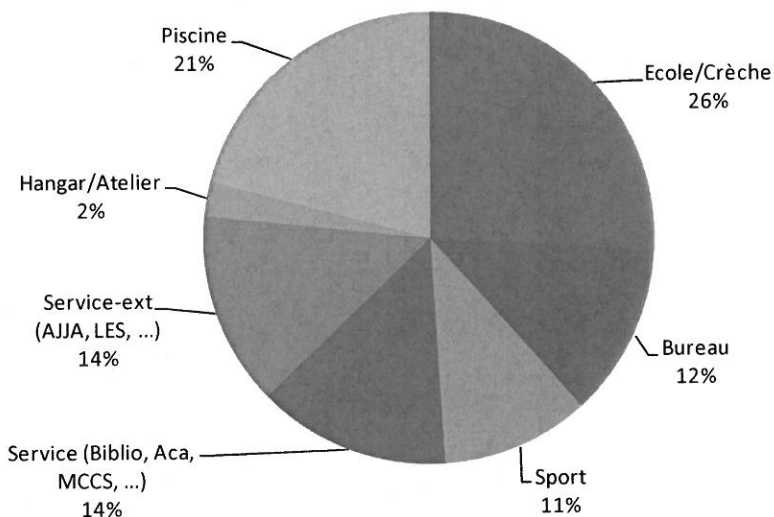


Les bâtiments PLAGE ont un suivi particulier au niveau énergétique : visite mensuelle, optimisation des paramètres de régulation du chauffage, investissements dans de nouvelles installations plus performantes. Ces différentes actions ont permis de réduire les consommations de 23% par rapport à 2005.

1.2. Consommations d'électricité

Année	Affectation	Elect total kWh	Elect total kWh normal	Elect total € (HTVA)
2012	Ecole/Crèche	1.247.995	1.294.636	€ 188.488
2012	Bureau	626.780	625.687	€ 88.216
2012	Sport	453.858	530.910	€ 65.368
2012	Service	658.998	687.014	€ 100.509
2012	Service-ext	694.851	694.874	€ 84.076
2012	Hangar/Atelier	119.341	123.272	€ 18.339
2012	Piscine	1.047.427	1.044.565	€ 139.308

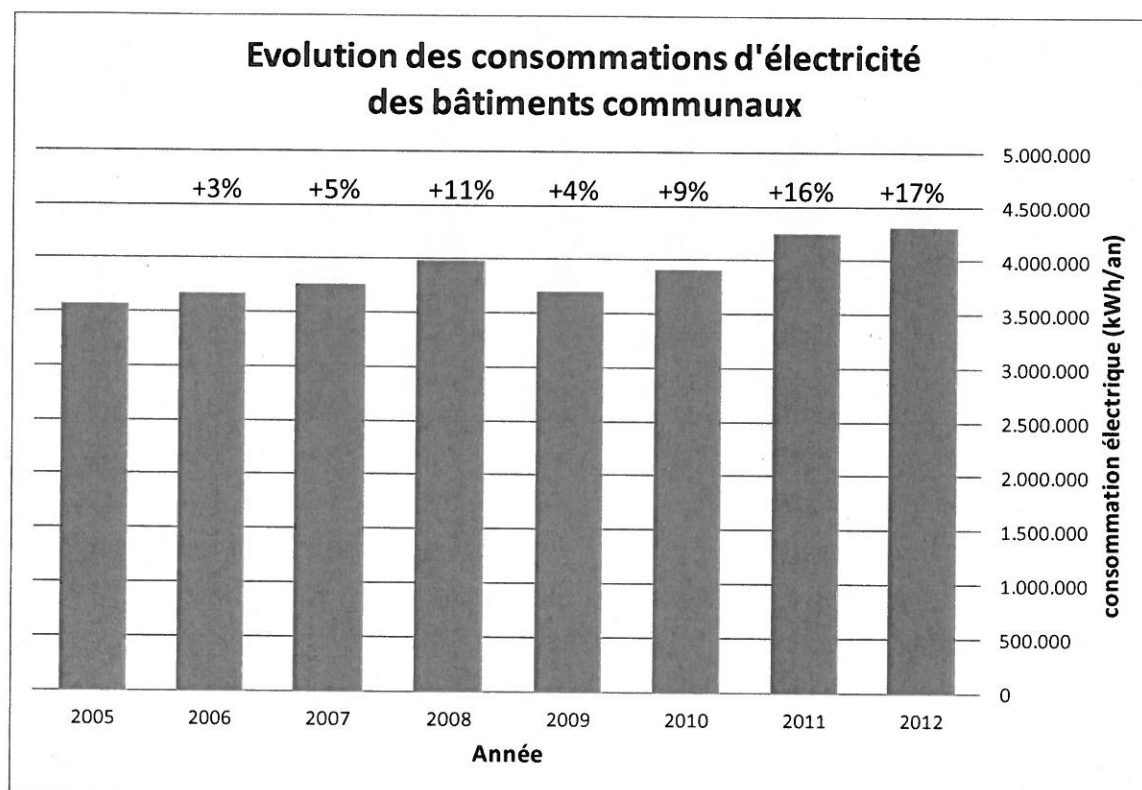
Répartition des consommations d'électricités Année 2012



Année	Affectation	nbre compt	Elect total kWh	Elect total kWh normal*	Elect total € (HTVA)
2012	Bâtiments communaux	86	4.154.399	4.306.083	€ 600.229
2011	Bâtiments communaux	90	3.985.850	4.250.391	€ 536.398
2010	Bâtiments communaux	79	3.718.135	3.903.658	€ 454.869
2009	Bâtiments communaux	79	3.702.803	3.702.803	€ 572.830
2008	Bâtiments communaux	79	3.955.691	3.987.671	€ 553.093
2007	Bâtiments communaux	77	3.774.587	3.753.031	€ 451.674
2006	Bâtiments communaux	76	3.621.027	3.667.980	€ 386.169
2005	Bâtiments communaux	74	3.566.875	3.560.782	€ 357.688
2012	Bâtiments PLAGE	13	2.275.422	2.283.825	€ 309.294
2011	Bâtiments PLAGE	14	2.143.250	2.293.312	€ 254.958
2010	Bâtiments PLAGE	13	2.318.670	2.382.452	€ 244.765
2009	Bâtiments PLAGE	12	2.231.901	2.231.901	€ 321.588
2008	Bâtiments PLAGE	12	2.477.492	2.484.225	€ 316.029
2007	Bâtiments PLAGE	13	2.476.427	2.475.447	€ 266.605
2006	Bâtiments PLAGE	13	2.383.767	2.377.439	€ 239.713
2005	Bâtiments PLAGE	10	2.285.188	2.279.214	€ 221.744
2012	Bâtiments non PLAGE	73	1.878.977	2.022.258	€ 0
2011	Bâtiments non PLAGE	76	1.842.600	1.957.079	€ 281.440
2010	Bâtiments non PLAGE	66	1.399.465	1.521.207	€ 210.104
2009	Bâtiments non PLAGE	67	1.470.902	1.470.902	€ 251.242
2008	Bâtiments non PLAGE	67	1.478.199	1.503.445	€ 237.065
2007	Bâtiments non PLAGE	64	1.298.160	1.277.584	€ 185.069
2006	Bâtiments non PLAGE	63	1.237.260	1.290.540	€ 146.456
2005	Bâtiments non PLAGE	64	1.281.687	1.281.567	€ 135.944

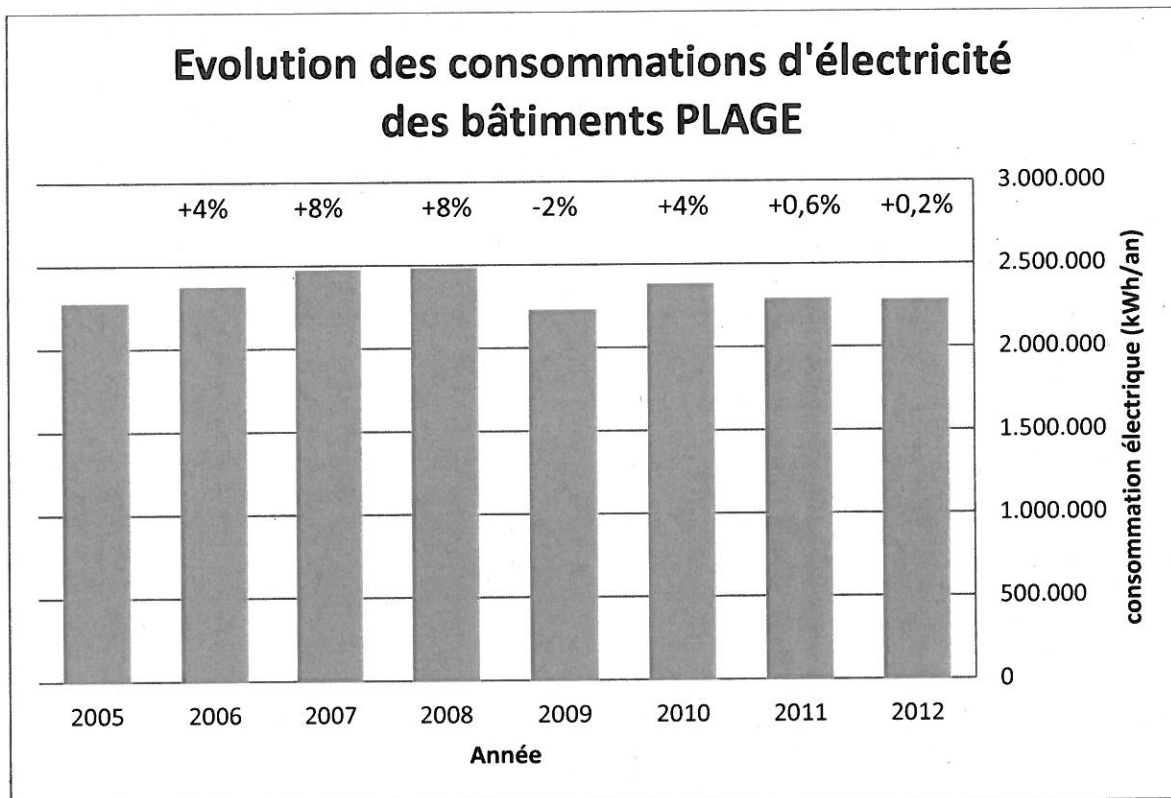
(*) Consommations d'électricité normalisées sur une année calendrier.

(**) Les bâtiments PLAGE inclus les bâtiments suivants : Maison communale, Château du Karreveld, Ecole n°16, Ecole/School n°11, Ecole n°9, Crèche Reine Fabiola, Crèche Louise Lumen, Bureaux Intendant 63-65, Piscine Louis Namèche



La consommation électrique des bâtiments communaux a augmenté de 17% par rapport à 2005 et ce malgré plusieurs investissements de relighting dans des écoles. Cette augmentation est due à plusieurs facteurs qui sont :

- une augmentation du parc des bâtiments communaux depuis 2005 (Ecole Tamaris, MCCS, Ecole/School 2, bâtiments AJJA, extensions d'écoles, ...)
- une utilisation plus importante de l'électricité pour le chauffage des locaux (nouveaux pavillons temporaires d'écoles et multiplication d'utilisation de chaufferettes électriques comme appoint de chauffage dans divers locaux)
- une augmentation du parc informatique, des serveurs et des installations de refroidissement associés
- Un plus grand nombre d'installation à air-conditionnée
- Une généralisation dans les nouveaux bâtiments de pulsion et d'extraction de l'air via des groupes motorisés consommant une quantité non négligeable d'électricité.



Le graphique ci-dessus indique que la facture électrique dans les bâtiments Plage est égale en 2012 à celle de 2005. Cette stabilisation a pu être réalisée via des investissements de rénovation de l'éclairage (ex. Ecole 16) et une meilleure programmation des groupes de pulsion.

2. Réalisation d'audits énergétiques

Pas d'audit énergétique réalisé durant la période 2013-2014

3. Projet NRclick

A la demande des Directeurs Techniques des 19 communes bruxelloises, Sibelga a mis en place un système de comptabilité énergétique intitulé « NRclick ».

Le développement du projet a été réalisé en étroite collaboration avec les différentes communes via les Responsables énergie.

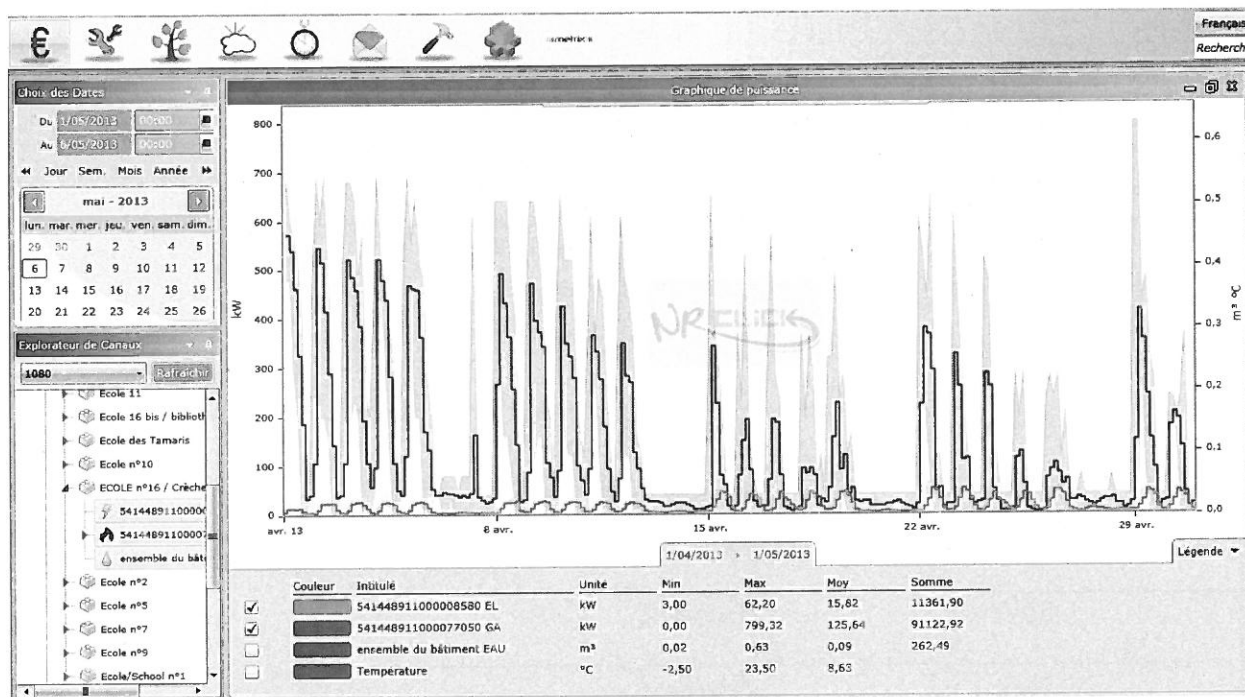
Dans le cadre de ce projet une interface graphique accessible depuis une connexion Internet a été mise en ligne à l'adresse suivante :

<http://nrclick.sibelga.be/>

Afin de pouvoir suivre l'évolution des consommations des bâtiments les plus consommateurs, des remplacements de compteurs par des compteurs « Intelligents » (munis d'impulsion) ont été réalisés dans les bâtiments suivants :

<u>Année de pose Data-logger</u>	<u>Nom site</u>
nov-12	Académie de dessin
févr-13	AJJA conciergerie
nov-11	Maison Communale + Commissariat
févr-13	AJJA
En cours	Ecole 11
juin-12	Ecole 16 & crèche des petits poucets
févr-13	Ecole 2
Nov-13	Ecole 9
nov-12	Maison de cultures (Phase 3)
nov-12	Maison de cultures (Phase 4)
nov-12	Maison de cultures (Phase 2)
oct-11	Château du Karreveld
Juillet 13	School 11
févr-13	School 2
Après travaux de rénovation	Piscine Louis Namèche

Exemple de suivi des consommations à l'école 16 via NRclick :



4. Certification PEB des bâtiments Publics

Le « **certificat PEB bâtiment public** » est un document affichant la performance énergétique globale d'un bâtiment public. Ce résultat est calculé sur base des consommations des occupants publics qui occupent le bâtiment.

Son but est d'informer les visiteurs et les occupants de la consommation réelle du bâtiment, de son évolution dans le temps, des émissions de CO2 correspondantes et des mesures à prendre pour améliorer sa performance énergétique. Ce certificat doit être mis à jour annuellement et doit être affiché dans le hall d'entrée du bâtiment.

Le responsable énergie de la commune a obtenu en 2012 l'agrément de Bruxelles environnement pour la réalisation des Certificat PEB des bâtiments publics.

Les certificats PEB ont été réalisés en 2013-2014 pour les bâtiments suivants :

Ecole 2
School 2

5. Marchés conjoints énergie 2013-2015

Suivi (ajout et suppression de compteurs) des Marchés conjoints énergies pour la fourniture de gaz et d'électricité pour la période 2013-2015. Les communes, CPAS et la zone de police suivant ont pris part aux marchés :

- Commune de Jette
- Commune de Ganshoren
- Commune de Koekelberg
- La Régie communale Autonome de Koekelberg
- Commune de Berchem-Sainte-Agathe
- Commune de Molenbeek-Saint-Jean, LES asbl et Molenbeek Sport asbl
- CPAS de Jette
- CPAS de Ganshoren
- CPAS de Koekelberg
- CPAS de Berchem-Sainte-Agathe
- CPAS de Molenbeek-Saint-Jean
- La zone de Police Bruxelles-Ouest 5340

6. Marchés conjoints énergie 2016-2017

Le 4/6/2014 le conseil communal a marqué sa volonté de participer à la centrale de marchés de gaz et d'électricité au profit des pouvoirs locaux bruxellois. Le formulaire de participation et les différentes données techniques ont été transmis à Interfin (filiale de Sibelga).

7. Primes énergies

Sur la période 2013-2014, la commune n'a plus accordé de primes énergies. Cela suit à l'augmentation des primes régionales et au constat que le suivi des primes demandait un investissement de temps qui n'était pas proportionnel aux montants octroyés.

8. Portes ouvertes « Ecobatisseurs »

La commune de Molenbeek-Saint-Jean a participé à la première édition des « Portes ouvertes des Ecobatisseurs » qui était organisée par Ecoconso asbl et Bond Beter Leefmilieu vzw sur l'ensemble de la Belgique.

A Molenbeek-Saint-Jean, le lundi 11 novembre de 10h à 17h le nouveau pré-gardiennat passif (rue Gulden Bodem 4) a été ouvert au public. Deux visites techniques guidées ont été organisées durant la journée.

Nombre de visiteur	52
--------------------	----

9. Midis du développement durable

Les « midis du développement durable » ont été initiés fin 2013.

Le concept?

L'autorité communale souhaite donner l'exemple en matière de développement durable et d'impliquer le personnel communales pour atteindre cet objectif. C'est pourquoi, la commune organise chaque trimestre une session d'information à destination du personnel communal sur un thème en lien avec le développement durable.

La premier « Midi du Développement durable » a été consacré à « l'énergie » le 17/12/2013 de 12h30 à 13h30. L'invitée du jour était Madame Nathalie Pigeon, conseillère à la Maison de l'énergie Ouest (<http://www.maisonenergiehuis.be/>).

Programme:

- introduction sur la nécessité de la diminution des émissions de CO2
- les factures énergie, savoir déceler les consommations normales, comprendre sa facture
- présentation de quelques gestes quotidiens et petites interventions
- questions et réponses

10. Commune la plus Durable

En 2013, la Commune de Molenbeek-Saint-Jean a introduit un dossier de candidature à l'élection de la « Commune la plus durable 2013 » en faisant le focus sur le volet énergie de la commune. La commune a fait partie des finalistes ce qui a permis de réaliser une vidéo mettant en avant les réalisations de la commune.

11. Achat groupé d'énergie à destination des habitants

Du 23 janvier au 13 mars 2014, la Commune de Molenbeek a organisé un achat groupé d'électricité et de gaz en partenariat avec Wikipower. L'objectif est de réunir plusieurs centaines de consommateurs afin de négocier en groupe leurs contrats de fourniture d'électricité et de gaz auprès des fournisseurs d'énergies pour obtenir une offre de contrat moins chère et vraiment verte. L'économie moyenne réalisée par les ménages s'élève à 200€ par an.

Nombre de participant à l'achat groupé	1100 participants
Site internet	www.molenbeek-energie.be
Nombre de séances d'information	3 séances (MCCS, Centre Maritime, Château du Karreveld)
Nombre de flyers distribués (toutes-boîtes, envois postaux ciblés et présentoirs dans lieux publics)	40.000 exemplaires
Nombres d'affiches A3	150 exemplaires
Fournisseur de gaz offrant la meilleure offre	Electrabel
Fournisseur d'électricité offrant la meilleure offre	Electrabel

12. Projet pilote d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures communales

Réalisation d'un marché visant à la mise à disposition des toits du patrimoine de bâtiments de la commune de Molenbeek-Saint-Jean en vue du placement et de l'exploitation d'installations photovoltaïques et des équipements connexes nécessaires à la production d'électricité par le biais de ces installations photovoltaïques.

Les bâtiments suivant ont été sélectionnée projet pilote :

- Ecole 5, Place de la Duchesse du brabant 27, 1080 Molenbeek-Saint-Jean
- Bureau Intendant 65, Rue de l'intendant 63-65, 1080 Molenbeek-Saint-Jean
- Ecole 13/School 13, RUE DE KONINCK, 63, 1080 Molenbeek-Saint-Jean
- Service plantation, BOULEVARD LOUIS METTEWIE, 15, 1080 Molenbeek-Saint-Jean
- Ecole 10, RUE RANSFORT, 76, 1080 Molenbeek-Saint-Jean

13. Projet FEDER : « INCUBATEUR VERT »

La commune de Molenbeek-Saint-Jean a introduit un dossier de candidature à l'appel à projet au programme organisationnel FEDER 2014-2020 intitulé : Projet

« Incubateur vert », développement d'unités de production photovoltaïques et/ou toitures vertes sur les toitures de grande taille via la formation et l'insertion de demandeurs d'emploi et d'outils de financement en énergie durable.

Budget demandé : € 3.842.782,42

14. Projet UCM : « Commerçant éclairé »

La commune de Molenbeek-Saint-Jean s'est associée au projet d'UCM « Commerçant éclairé » soutenu par l'IBGE.

Les conseillers d'UCM proposent aux commerçants de Molenbeek-Saint-Jean un check-up gratuit de leur éclairage.

Le check-up permet de calculer l'impact de l'éclairage du commerce sur la facture électrique et les conseillers UCM orienteront vers les professionnels et les aides financières qui leur permettront d'aller plus loin dans la démarche d'optimisation de leur installation.

15. Fête de la nature

Le dimanche 6 octobre 2013 lors de la Fête de la Nature de la commune de Molenbeek-St-Jean, le service énergie a tenu un stand sur le thème « Alimentation et Énergie »

TP-Energie (2012-2013)

I. MISSIONS

La mission est de stimuler au niveau communal le développement d'un Plan Local d'Action pour la Gestion Energétique (PLAGE) dans le but d'en améliorer les performances énergétiques au bénéfice de l'environnement et des finances communales.

Un « PLAGE » du patrimoine communal correspond à la mise en place progressive et à la réalisation d'un ensemble cohérent et coordonné d'actions et de méthodes appliquées aux bâtiments d'un même patrimoine qui permet de:

- connaître son efficacité énergétique;
- organiser la gestion interne;
- identifier le potentiel d'économie;
- sensibiliser les occupants ;
- intégrer l'efficacité énergétique dans les choix d'investissement;
- assurer la transparence de l'information

L'objectif du projet PLAGE est de dépasser une gestion attentiste qui ne consiste à intervenir que lorsque l'on constate une panne ou une gestion irrationnelle ou encore à programmer des investissements sans réflexion sur l'efficacité technico-économique de ceux-ci.

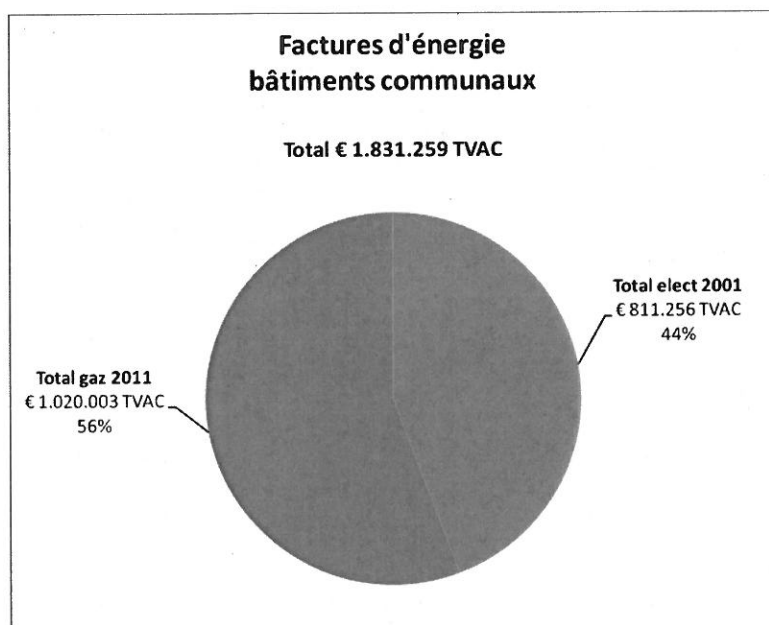
Depuis 2005, la commune a engagé un Responsable énergie « Bâtiment communaux » dont sa mission principale est de mener à bien le projet PLAGE et d'apporter un soutien technique aux différents services (principalement les services des Tavaux publics, des Projets subsidiés et du service finance).

II. ACTIVITES

1. Cadastre énergétique

Le parc immobilier de la commune est composé d'une centaine de bâtiments: parmi ceux-ci, on peut dénombrer de nombreuses écoles, une Maison Communale, des bibliothèques, des bureaux, une piscine olympique, quelques maisons de quartier, des habitations à loyer réduit, , ...

Les consommations de gaz et d'électricité de la Commune ont été compilées bâtiment par bâtiment depuis l'année 2005. La collecte d'information est réalisée en compilant dans un fichier Excel la base de données mise à disposition par fournisseur d'énergie.

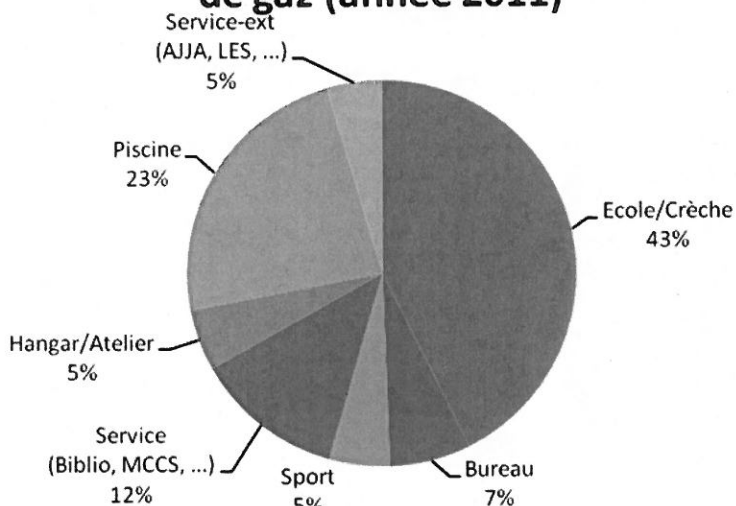


La facture annuelle d'électricité et de gaz pour l'ensemble des bâtiments communaux était en 2011 de 1.831.259 € TVAC (56% pour le gaz et 44% pour l'électricité).

1.1. Consommations de gaz

Année	Affectation	Gaz total kWh	Gaz total kWh normal	Gaz total € (HTVA)
2011	Ecole/Crèche	8.092.015	9.260.793	336.547
2011	Bureau	1.306.158	1.462.364	55.941
2011	Sport	965.073	1.075.162	40.520
2011	Service	2.395.177	2.683.270	103.833
2011	Hangar/Atelier	997.609	1.111.410	42.472
2011	Piscine	4.566.810	5.087.761	169.152
2011	Service-ext	886.099	987.179	37.091

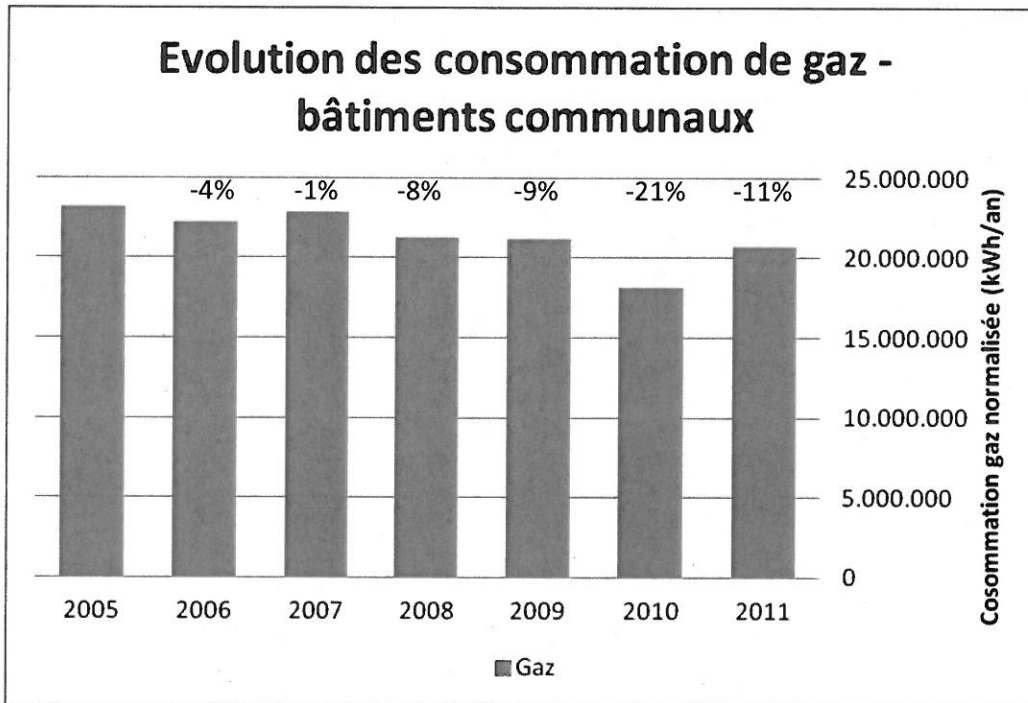
Répartition des consommations de gaz (année 2011)



Année	Affectation	nbre compteur	Gaz total kWh	Gaz total kWh normal*	Gaz total € (HTVA)
2011	Tout (hors log. et serv. ext.)	80	18.322.843	20.680.759	€ 748.466
2010	Tout (hors log. et serv. ext.)	81	19.589.416	18.192.103	€ 687.163
2009	Tout (hors log. et serv. ext.)	70	19.262.829	21.189.119	€ 838.691
2008	Tout (hors log. et serv. ext.)	70	19.297.773	21.316.472	€ 843.362
2007	Tout (hors log. et serv. ext.)	69	19.164.045	22.875.702	€ 768.905
2006	Tout (hors log. et serv. ext.)	69	19.665.500	22.206.159	€ 648.547
2005	Tout (hors log. et serv. ext.)	63	20.773.265	23.180.314	€ 499.972
2011	Bâtiments PLAGE **	16	9.653.285	10.955.077	€ 374.708
2010	Bâtiments PLAGE	16	11.451.805	10.634.948	€ 385.684
2009	Bâtiments PLAGE	16	10.039.967	10.719.971	€ 406.580
2008	Bâtiments PLAGE	16	10.245.825	11.042.511	€ 446.257
2007	Bâtiments PLAGE	15	11.250.123	12.845.991	€ 417.220
2006	Bâtiments PLAGE	15	11.298.742	12.428.403	€ 360.228
2005	Bâtiments PLAGE	15	12.051.414	13.005.345	€ 309.764
2011	Bâtiments non PLAGE	64	8.669.558	9.725.682	€ 373.757
2010	Bâtiments non PLAGE	65	8.137.611	7.557.155	€ 301.479
2009	Bâtiments non PLAGE	54	9.222.862	10.469.147	€ 432.111
2008	Bâtiments non PLAGE	54	9.051.948	10.273.961	€ 397.104
2007	Bâtiments non PLAGE	54	7.913.922	10.029.711	€ 351.685
2006	Bâtiments non PLAGE	54	8.366.759	9.777.756	€ 288.319
2005	Bâtiments non PLAGE	48	8.721.851	10.174.969	€ 190.208

(*) Consommations de gaz normalisées sur base des données climatiques (DJ15/15)

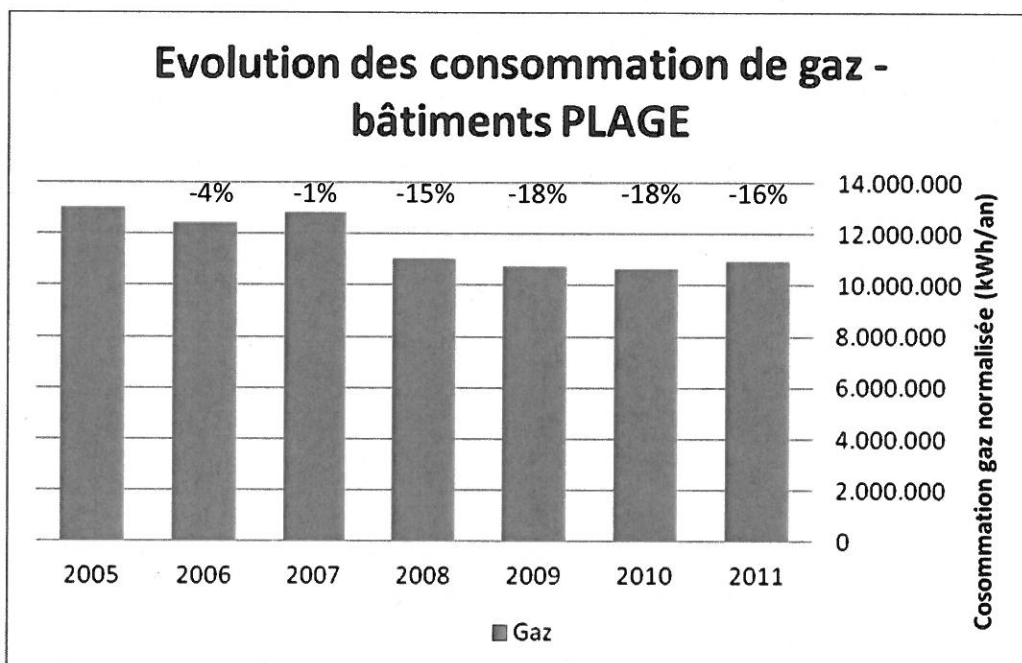
(**) Les bâtiments PLAGE inclus les bâtiments suivants : Maison communale, Château du Karreveld, Ecole n°16, Ecole/School n°11, Ecole n°9, Crèche Reine Fabiola, Crèche Louise Lumen, Bureaux Intendant 63-65, Piscine Louis Namèche



Le graphique ci-dessus montre que la consommation de gaz de l'année 2011 correspond à une économie de 11% par rapport à l'année 2005.

L'augmentation entre 2010 et 2011 peut s'expliquer par l'effet du climat et un nombre de jour différents des périodes de relevé entre les deux années.

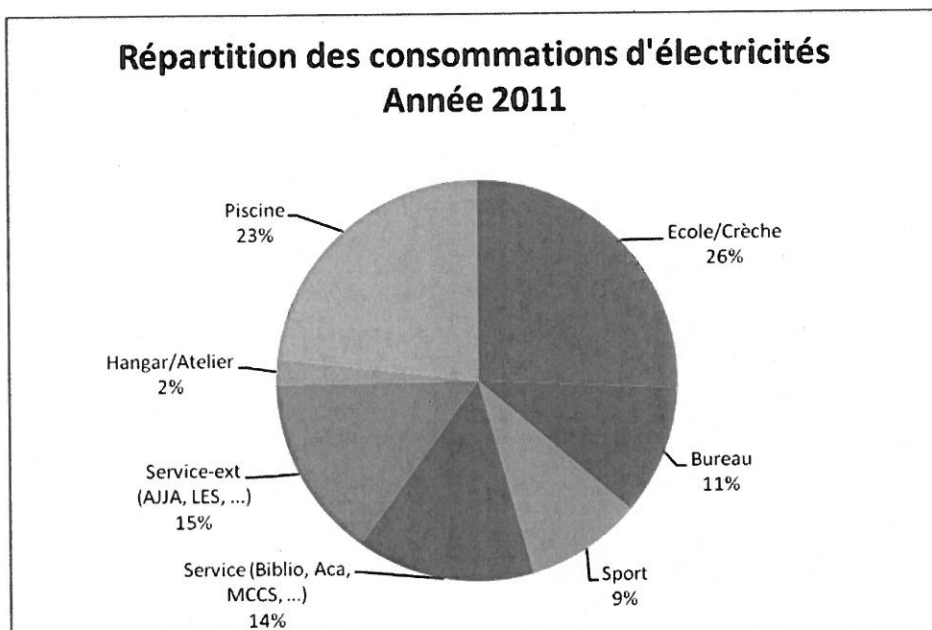
Il est bon de noter que l'économie de gaz depuis 2005 est atténuée par l'augmentation de façon non négligeable du parc de bâtiments communaux (Ecole Tamaris, MCCS, Ecole/School 2, bâtiments AJJA, extensions d'écoles)



Les bâtiments PLAGE ont un suivi particulier au niveau énergétique : visite mensuelle, optimisation des paramètres de régulation du chauffage, investissements dans de nouvelles installations plus performantes. Ces différentes actions ont permis de réduire les consommations de 16% par rapport à 2005.

1.2. Consommations d'électricité

Année	Affectation	Elect total kWh	Elect total kWh normal	Elect total € (HTVA)
2011	Ecole/Crèche	1.190.486	1.280.701	176.724
2011	Bureau	523.201	524.142	80.165
2011	Sport	430.051	470.675	62.975
2011	Service	668.783	716.463	99.144
2011	Service-ext	760.821	736.544	88.693
2011	Hangar/Atelier	69.737	104.225	10.838
2011	Piscine	1.103.591	1.154.185	106.552

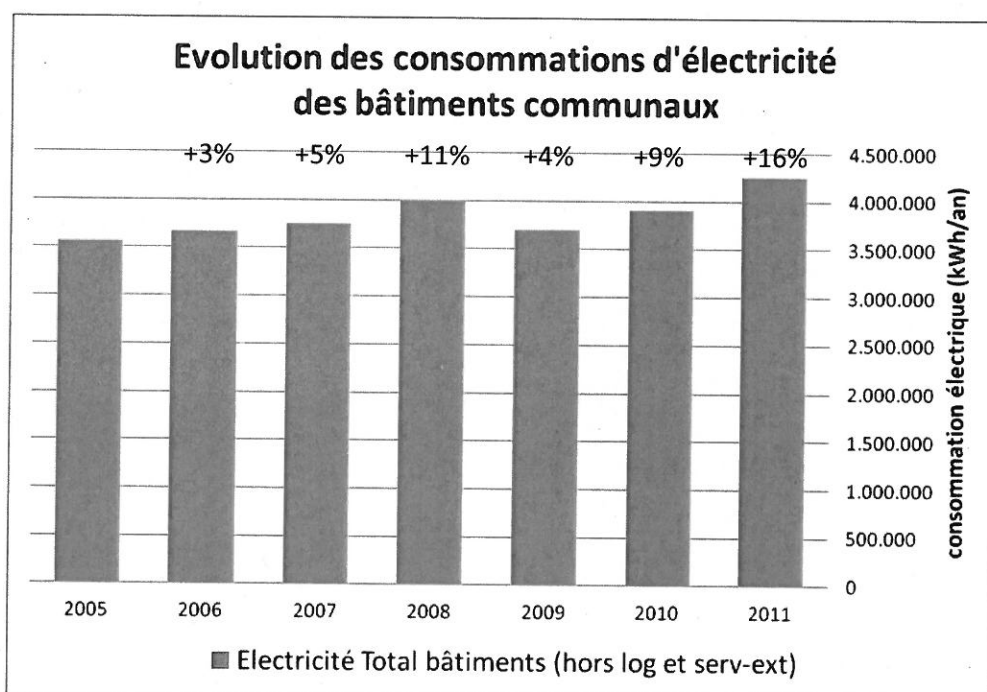


Année	Affectation	nbre compt	Elect total kWh	Elect total kWh normal*	Elect total € (HTVA)
2011	Tout (hors log. et serv. ext)	90	3.985.850	4.250.391	€ 536.398
2010	Tout (hors log. et serv. ext)	79	3.718.135	3.903.658	€ 454.869
2009	Tout (hors log. et serv. ext)	79	3.702.803	3.702.803	€ 572.830
2008	Tout (hors log. et serv. ext)	79	3.955.691	3.987.671	€ 553.093
2007	Tout (hors log. et serv. ext)	77	3.774.587	3.753.031	€ 451.674
2006	Tout (hors log. et serv. ext)	76	3.621.027	3.667.980	€ 386.169
2005	Tout (hors log. et serv. ext)	74	3.566.875	3.560.782	€ 357.688
2011	Bâtiments PLAGE**	14	2.143.250	2.293.312	€ 254.958
2010	Bâtiments PLAGE	13	2.318.670	2.382.452	€ 244.765
2009	Bâtiments PLAGE	12	2.231.901	2.231.901	€ 321.588
2008	Bâtiments PLAGE	12	2.477.492	2.484.225	€ 316.029

2007	Bâtiments PLAGE	13	2.476.427	2.475.447	€ 266.605
2006	Bâtiments PLAGE	13	2.383.767	2.377.439	€ 239.713
2005	Bâtiments PLAGE	10	2.285.188	2.279.214	€ 221.744
2011	Bâtiments non PLAGE	76	1.842.600	1.957.079	€ 281.440
2010	Bâtiments non PLAGE	66	1.399.465	1.521.207	€ 210.104
2009	Bâtiments non PLAGE	67	1.470.902	1.470.902	€ 251.242
2008	Bâtiments non PLAGE	67	1.478.199	1.503.445	€ 237.065
2007	Bâtiments non PLAGE	64	1.298.160	1.277.584	€ 185.069
2006	Bâtiments non PLAGE	63	1.237.260	1.290.540	€ 146.456
2005	Bâtiments non PLAGE	64	1.281.687	1.281.567	€ 135.944

(*) Consommations d'électricité normalisées sur une année calendrier.

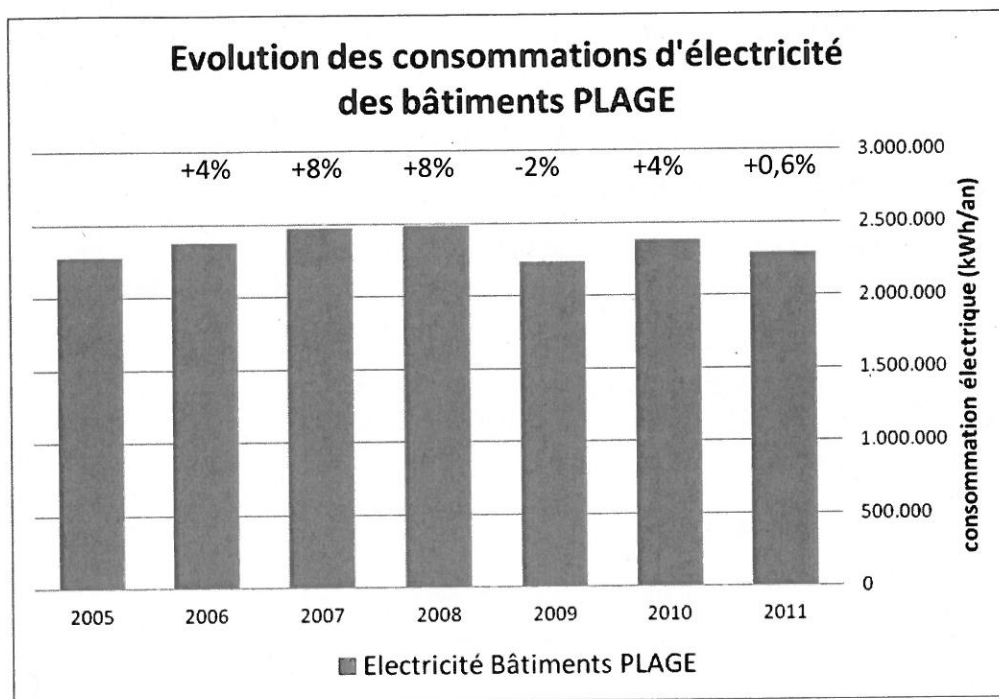
(**) Les bâtiments PLAGE inclus les bâtiments suivants : Maison communale, Château du Karreveld, Ecole n°16, Ecole/School n°11, Ecole n°9, Crèche Reine Fabiola, Crèche Louise Lumen, Bureaux Intendant 63-65, Piscine Louis Namèche



La consommation électrique des bâtiments communaux a augmenté de 16% par rapport à 2005 et ce malgré plusieurs investissements de relighting dans des écoles. Cette augmentation est due à plusieurs facteurs qui sont :

- une augmentation du parc des bâtiments communaux depuis 2005 (Ecole Tamaris, MCCS, Ecole/School 2, bâtiments AJJA, extensions d'écoles, ...);
- une utilisation plus importante de l'électricité pour le chauffage des locaux (nouveaux pavillons temporaires d'écoles et multiplication d'utilisation de chauffettes électriques comme appoint de chauffage dans divers locaux);
- une augmentation du parc informatique et des serveurs associés;

- Un plus grand nombre d'installation à air-conditionnée
- Une généralisation dans les nouveaux bâtiments de pulsion et d'extraction de l'air via des groupes motorisés consommant une quantité non négligeable d'électricité.



Le graphique ci-dessus indique que la facture électrique dans les bâtiments Plage est égale en 2011 à celle de 2005. Cette stabilisation a pu être réalisée via des investissements de rénovation de l'éclairage (ex. Ecole 16) et une meilleure programmation des groupes de pulsion.

2. Réalisation d'audits énergétiques

Plusieurs audits énergétiques d'optimisation des installations de chauffage et de ventilation ont été réalisés avec les subsides UPREG de Sibelga :

- Château du Karreveld
- Bâtiment AJJA
- Salle de sport Intendant
- MCCS phase 2
- MCCS phase 3

Un audit énergétique complet (chauffage et enveloppe) a été réalisé :

- Institut Machtens + Bibliothèque

Un audit de la cogén de la Salle de sport Heyvaert a été réalisé par le facilitateur cogén de la Région bruxelloise.

3. Projet NRclick

A la demande des Directeurs Techniques des 19 communes bruxelloises, Sibelga a mis en place un système de comptabilité énergétique intitulé « NRclick ».

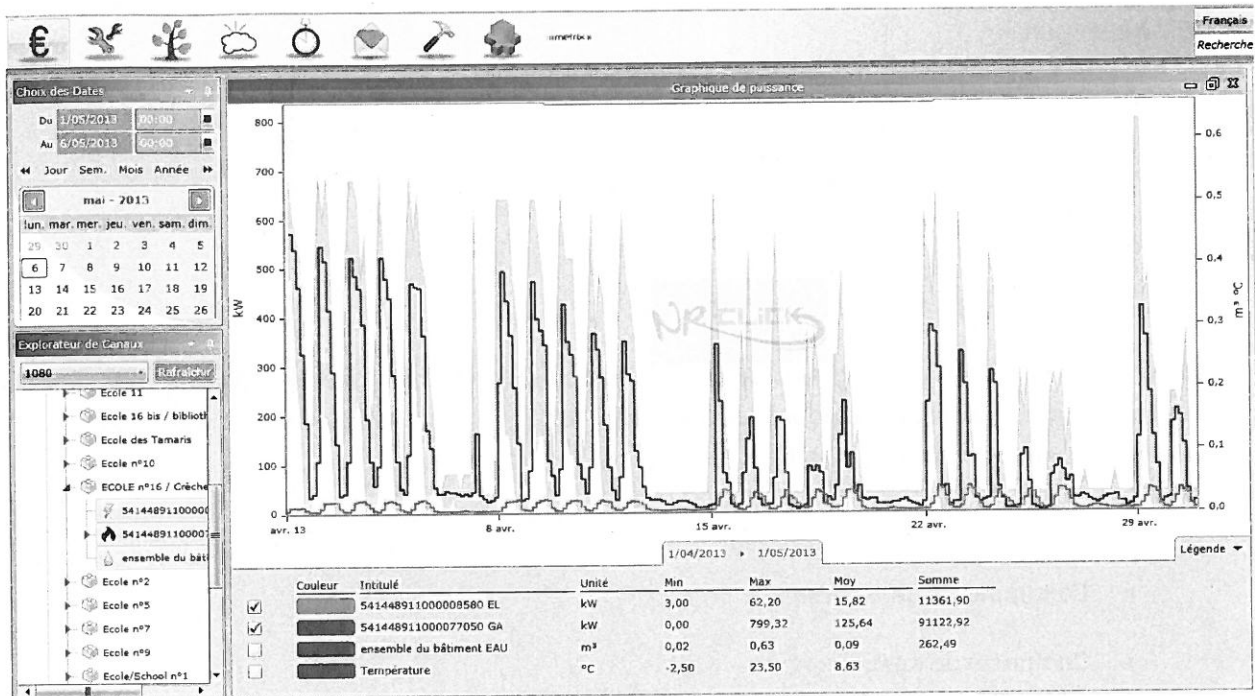
Le développement du projet a été réalisé en étroite collaboration avec les différentes communes via les Responsables énergie.

Dans le cadre de ce projet une interface graphique accessible depuis une connections Internet a été mise en ligne à l'adresse suivante : <http://nrclick.sibelga.be/>

Afin de pouvoir suivre l'évolution des consommations des bâtiments les plus consommateurs, des remplacements de compteurs par des compteurs « Intelligents » (munis d'impulsion) ont été réalisées dans les bâtiments suivants :

<u>Année de pose Data-logger</u>	<u>Nom site</u>
nov-12	Académie de dessin
févr-13	AJJA conciergerie
nov-11	Maison Communale + Commissariat
févr-13	AJJA
En cours	Ecole 11
juin-12	Ecole 16 & crèche des petits poucets
févr-13	Ecole 2
	Ecole 9
nov-12	Maison de cultures (Phase 3)
nov-12	Maison de cultures (Phase 4)
nov-12	Maison de cultures (Phase 2)
oct-11	Château du Karreveld
En cours	School 11
févr-13	School 2
Après travaux de rénovation	Piscine Louis Namèche

Exemple de suivi des consommations à l'école 16 via NRclick :



4. Certification PEB des bâtiments Publics

Le « **certificat PEB bâtiment public** » est un document affichant la performance énergétique globale d'un bâtiment public. Ce résultat est calculé sur base des consommations des occupants publics qui occupent le bâtiment.

Son but est d'informer les visiteurs et les occupants de la consommation réelle du bâtiment, de son évolution dans le temps, des émissions de CO2 correspondantes et des mesures à prendre pour améliorer sa performance énergétique.

Ce certificat doit être mis à jour annuellement et doit être affiché dans le hall d'entrée du bâtiment.

Le responsable énergie de la commune a obtenu en 2012 l'agrément de Bruxelles environnement pour la réalisation des Certificat PEB des bâtiments publics.

Les certificats PEB ont été réalisés pour les bâtiments suivants :

Ecole 9
Château du Karreveld
Ecole 16
Rue de l'Intendant 63-65
Crèche Reine Fabiola
Ecole Tamaris

Maison communale
Ecole 2
School 2

5. Marché conjoints énergie 2013-2015

Réalisation en collaboration avec la commune de Jette des Marchés conjoints énergies pour la fourniture de gaz et d'électricité pour la période 2013-2015. Les communes, CPAS et la zone de police suivant ont pris part aux marchés :

- Commune de Jette
- Commune de Ganshoren
- Commune de Koekelberg
- La Régie communale Autonome de Koekelberg
- Commune de Berchem-Sainte-Agathe
- Commune de Molenbeek-Saint-Jean, LES asbl et Molenbeek Sport asbl
- CPAS de Jette
- CPAS de Ganshoren
- CPAS de Koekelberg
- CPAS de Berchem-Sainte-Agathe
- CPAS de Molenbeek-Saint-Jean
- La zone de Police Bruxelles-Ouest 5340

6. Primes énergies

Jusque fin 2012, la commune accordait des primes énergies pour les travaux suivant :

- Prime n°1 : Isolation du toit
- Prime n°2 : Isolation du toit avec toiture verte
- Prime n°3 : Isolation des murs extérieurs
- Prime n°4 : Isolation du sol

- Prime n°5 : Vitrage super-isolant (installation double vitrage ou nouveaux châssis)
- Prime n°6: Chaudière à condensation (HRtop)
- Prime n°7 : Chauffe-eau instantané au gaz
- Prime n°8 : Régulation thermique (vannes thermostatiques, thermostat d'ambiance, sonde extérieure)
- Prime n°9: Audit énergétique.

18 dossiers de primes 2012 ont été accordés en 2013 pour un montant de 3.851€

Plan d'action pour l'énergie

Par ce nouveau plan d'action, la commune de Molenbeek-Saint-Jean souhaite renforcer les éléments positifs du plan énergie précédent et en supprimer les mesures moins appropriées. Ces adaptations sont nécessaires pour répondre aux changements constants dans la commune et de ses habitants ou au contexte régional ou national en mutation.

Ce plan tient compte du contexte de juin 2013, bien que de nombreuses inconnues subsistent à l'heure actuelle :

- au niveau politique : les élections régionales et fédérales de 2014 pourraient avoir un impact sur les choix politiques régionaux et nationaux. Dans ce plan, nous tablons cependant sur une continuité de la politique énergétique actuelle. Par ailleurs, le projet de réforme de l'Etat pourrait également avoir un impact sur ce plan énergie (par exemple, la régionalisation du Fonds de réduction du coût global de l'énergie) ;
- au niveau des subsides : à l'heure actuelle, nous n'avons aucune certitude quant à l'octroi de certains subsides ou la réalisation de certains projets. Plusieurs appels à projet doivent encore être lancés (par exemple FEDER) et il y a également quelques contrats de quartier à attribuer. Nous pouvons certainement anticiper, étant donné qu'une grande expertise a été développée jusqu'à présent, mais il faudra également mener des politiques proactives et créatives pour acquérir des ressources supplémentaires.
- au niveau démographique : la population de Molenbeek-Saint-Jean change, se rajeunit, déménage, se paupérise.
- au niveau énergétique : le marché de l'énergie ainsi que les techniques et prix évoluent et les acteurs changent. Le marché de l'énergie étant très actif, il sera amené à changer de manière très significative dans les années à venir.

Nous devons bien entendu tenir compte de ces changements. Dès lors, ce plan constituera un fil rouge pour les années prochaines, mais permettra également d'apporter des adaptations et de proposer des évolutions.

D'autre part, ce plan concerne l'ensemble des services communaux et il est donc primordial que les travailleurs de la commune soient bien informés de son contenu. Par ailleurs, les services qui jouent un rôle crucial dans la politique énergétique (infrastructure, projets subsidiés, ...) doivent intégrer ce plan dans leur fonctionnement quotidien.

Le collège a la volonté d'impliquer de manière maximale le champ d'activité existant (des organisations comme La Rue, Bonnevie, des comités de quartier, la Fédération des services sociaux, le CPAS, la Maison de l'énergie, ...) dans l'élaboration et la mise en oeuvre de ce plan.

Méthodologie et nouveaux groupes cibles

Les actions prises par la commune de Molenbeek-Saint-Jean seront mises en oeuvre en synergie avec les actions menées par la Région de Bruxelles-Capitale, qui a ratifié la Convention des Maires le 6 décembre 2008.

Etant donné l'enracinement plus local de Molenbeek-Saint-Jean par rapport à la Région, la commune reprendra parmi les actions régionales celles qui lui semblent nécessaires. Afin de renforcer davantage l'impact au niveau local, la commune mènera autant que possible les actions en collaboration avec les acteurs locaux (CPAS, centres communautaires, associations, centres de formation, ...). En complément aux actions régionales, la commune de Molenbeek-Saint-Jean proposera ses propres actions.

Suite à l'évaluation du plan énergétique précédent, la commune souhaite définir quelques groupes spécifiques qui ne sont pas ou trop peu atteints par les initiatives prévues par le plan précédent.

- Commerçants : la consommation énergétique des commerçants est élevée. Pourtant, les commerçants ne sont pas suffisamment conscients des possibilités d'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau ;
- Copropriétaires : Molenbeek-Saint-Jean compte de nombreuses copropriétés (des logements pour quelques familles, de grands blocs résidentiels). Aucune sensibilisation spécifique de ces propriétaires n'a été menée jusqu'à présent ;
- Organisations actives dans le domaine de l'énergie (utilisation de l'énergie, pauvreté énergétique, économies d'énergie, ...).

Ce plan d'action pour l'énergie est établi par la commune qui y joue un rôle primordial. Il va de soi que la commune a pour objectif d'inciter les citoyens, entreprises et commerçants d'effectuer les investissements nécessaires.

Une nouvelle subdivision du plan énergie s'est donc imposée. Les mesures ont été réparties selon le rôle que la commune sera amenée à jouer.

1. La commune en tant qu'acteur et utilisateur d'énergie, ce que la commune peut faire pour modifier son impact énergétique ;
2. La commune en tant que régulateur et organe de contrôle : quels leviers communaux pour encourager les citoyens, les organisations et les entreprises à l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
3. La commune en tant que facilitateur pour l'offre de l'énergie ou en tant que promoteur de mesures d'économie d'énergie ;
4. La commune en tant que coordinateur de la cohésion sociale: la commune peut et doit inciter les citoyens à prendre certaines mesures ;
5. La commune en tant que communicateur et informateur: la commune est au centre de l'information des citoyens.

Mesures : Le rôle exemplaire de la commune

Le secteur tertiaire représente 35% des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Il s'agit donc d'un secteur important en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le secteur tertiaire est principalement composé de bureaux administratifs, commerciaux et de petites entreprises. Cependant, l'un des plus grands utilisateurs d'énergie est la commune même.

La consommation énergétique des bâtiments communaux (maison communale, écoles communales, crèches, bibliothèques, ...) représente près de 6,5% de la consommation totale du secteur tertiaire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Elle constitue donc un acteur principal qui peut donner l'exemple en matière des bonnes mesures et pratiques, et peut donc jouer un rôle moteur d'une dynamique contribuant au développement d'une société à faible émission de carbone.

La commune a déjà été tenté par le passé d'obtenir le label « entreprise éco-dynamique » de l'IBGE, mais s'est heurtée à plusieurs problèmes d'ordre pratique. Ces problèmes ayant été résolus, la commune peut prétendre une seconde fois à l'obtention de ce label.

Mesure 1: Donner l'exemple au niveau des bâtiments communaux en matière de prestations énergétiques et environnementales (bâtiments passifs, rénovations lourdes « basse énergie », matériaux écologiques, ...)

Pour la rénovation ou construction de bâtiments, des critères énergétiques plus stricts sont d'application : constructions passives, rénovation « basse énergie », utilisation d'énergies renouvelables, ... Les cahiers des charges doivent désormais tenir compte des nouveaux critères énergétiques et environnementaux. Cela nécessite un alignement avec les exigences régionales : le plus grand pas à faire sera pour les rénovations non soumises à la réglementation.

Au cours des dernières années, la commune a fait des investissements importants avec le soutien de moyens régionaux, fédéraux et européens dans des projets de rénovation et de construction. La commune compte désormais 38 bâtiments exemplaires (passifs ou basses énergie) et souhaite continuer dans cette voie. Un cadastre des prestations et consommations énergétiques des propriétés communales est mis à jour chaque année. En accord avec la réglementation PEB, la certification des bâtiments publics sera actualisée tous les ans.

En tant qu'institution publique, la commune doit donner l'exemple. Nous souhaitons donc, comme c'est déjà le cas actuellement, respecter pour chaque projet de logement la norme passive (pour les constructions neuves) et la norme basse énergie (pour les rénovations lourdes). Nous comptons également réduire l'impact énergétique pour les rénovations non-soumises à la réglementation.

Une attention particulière sera accordée à la rénovation des logements (logements communaux, agences immobilières sociales, logements de la SISP Logement Molenbeekois).

Dans l'intervalle, la commune peut prendre des initiatives pour faire mieux connaître du public les avantages des constructions « passive » et « basse énergie » en partageant ses expériences avec les citoyens. Ce volet est davantage développé sous l'intitulé « mesures : communication, information et sensibilisation ».

La commune souhaite également jouer son rôle dans d'autres domaines. Ainsi, elle se concertera régulièrement avec Sibelga concernant l'éclairage public. La commune tient à souligner la nécessité de rénover de manière systématique l'éclairage public et de le rendre plus économe en énergie par l'application de nouvelles techniques et ce notamment dans le cadre des contrats de quartier.

Enfin, la commune souhaite également promouvoir l'utilisation correcte des bâtiments (notamment les bâtiments collectifs : écoles et crèches) par les citoyens ou autres utilisateurs ainsi qu'aux nouvelles techniques. En effet, il ne suffit pas de fournir l'infrastructure nécessaire... L'utilisation de l'infrastructure a un impact majeur sur la consommation d'énergie (ventilation, vannes thermostatiques, eau, ...). La commune veut investir dans la communication aux utilisateurs finaux des bâtiments collectifs, à savoir le personnel, les élèves et les parents.

Il est également important d'utiliser ces nouveaux bâtiments collectifs passifs et/ou « basse énergie » pour créer une dynamique de quartier qui inciterait les autres habitants à prendre des mesures d'économie d'énergie. Une école passive serait un excellent outil de sensibilisation pour les parents.

Mesure 2: Faciliter et organiser la production d'énergies renouvelables par la commune dans les bâtiments communaux et les logements

A l'instar des initiatives publiques en Flandre et Wallonie, la commune de Molenbeek-Saint-Jean souhaite créer une production d'énergie sur son territoire. Plusieurs dizaines de propriétés communales ont été analysées dans le but de réaliser des mesures d'économie d'énergie. Des investissements conséquents ont été effectués à ce niveau, ce qui a permis de réduire la facture énergétique un peu plus tous les ans.

La commune souhaite aller plus loin encore et procéder à la création de facilités de production énergétique au niveau local. L'objectif serait de générer une capacité productive sous la forme de cellules solaires, chauffe-eau solaires, pompes à chaleur, cogénération, ... dans les propriétés communales et plus précisément sur les toits ou terrains communaux, et ce avec ou sans l'aide d'investisseurs privés.

La commune peut, sans devoir effectuer de grands investissements, créer une plus-value en augmentant son indépendance énergétique (l'électricité produite serait utilisée au niveau local) et en obtenant des recettes par la location des infrastructures communales. Les moyens libérés pourront être utilisés pour le développement de nouvelles initiatives dans le domaine de l'économie d'énergie (comme la création de coopératives qui investissent dans l'isolation des logements). Ainsi, la commune pourra non seulement réduire sa facture énergétique, mais

également remplir son rôle d'exemple en incitant le secteur privé à installer des systèmes de production d'énergies renouvelables.

Pour augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie, la commune compte également installer de manière systématique des systèmes de production d'énergie renouvelable dans les logements communaux et encourager le Logement molenbeekois à poursuivre les mêmes efforts. Il sera également examiné dans quelle mesure les locaux du CPAS (par exemple la maison de retraite) pourront être équipés d'une installation de production d'énergie.

Mesure 3: Intégrer des clauses d'énergie renouvelable dans les cahiers des charges et conserver la possibilité de conclure des contrats de fourniture d'électricité 100% verte pour les bâtiments communaux

Pour les cahiers des charges en lien avec l'énergie, la commune souhaite imposer une production d'énergie durable et écologique. Pour contrer les abus (par l'achat de certificats verts de hors Belgique ou d'installation renouvelable peu efficaces, par exemple), la commune pourrait exiger que cette énergie soit produite localement et/ou provenant exclusivement d'installations ayant des rendements de production minimaux.

Cette mesure s'inscrit dans la volonté de la commune d'inciter les fournisseurs à rendre plus durables la production, la distribution, l'utilisation de matières premières et le traitement de déchets.

En parallèle avec les travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, la commune de Molenbeek-Saint-Jean a opté en 2010 pour un contrat de fourniture d'électricité 100% verte afin de réduire les émissions de CO2 liée à l'utilisation de l'électricité.

La commune, en tant que grand consommateur d'électricité, est un acteur dominant du marché. Par son choix de fournisseur, elle peut donc également marquer son choix par rapport aux méthodes de production. Lors des appels d'offre pour la désignation du fournisseur d'énergie, des spécifications ont été incluses dans les cahiers des charges. Celles-ci prévoient que la priorité doit être donnée aux fournisseurs pouvant démontrer que leur énergie est produite de manière durable et écologique. La commune peut donc exercer une influence sur la manière dont se déroule la production.

Mesure 4: Introduire pour l'ensemble des bâtiments communaux des systèmes de comptabilité énergétique, en collaboration avec d'autres communes bruxelloises et Sibelga

Mesurer, c'est savoir et cela vaut aussi pour les bâtiments communaux. Une surveillance et un contrôle stricts permettent de savoir quels sont les effets des mesures qui ont été mises en place et de détecter rapidement les fuites éventuelles.

En collaboration avec l'intercommunale Sibelga, les différentes communes de la Région de Bruxelles-Capitale ont décidé d'introduire un système de comptabilité énergétique pour les bâtiments communaux. Les plus grands bâtiments sont surveillés en permanence via un enregistrement à distance.

Ce système permet aux communes de suivre de près la consommation de chacun des bâtiments et d'obtenir rapidement des informations sur les bâtiments dont la consommation est anormalement élevée. Il permet également d'améliorer le réglage du chauffage, d'effectuer des changements à l'installation électrique ou de détecter des fuites et d'y remédier rapidement.

Par ce système, la commune est prête pour répondre aux futures exigences de flexibilité du marché de l'énergie où l'acquisition de l'énergie se fera de manière plus interactive. L'installation des compteurs intelligents (compteurs à impulsion) et des systèmes de monitoring rendront plus équilibrée la politique d'achat.

En outre, la commune compte élaborer un inventaire des performances énergétiques des logements communaux.

Enfin, ce monitoring permet de développer de manière plus réfléchie le planning de rénovation : cibler les bâtiments les plus énergivores, mieux préparer les rénovations à effectuer et prévoir d'éventuels travaux supplémentaires.

Mesure 5: Participation aux projets régionaux, fédéraux et européens visant à soutenir une politique énergétique rationnelle

Par le passé, la commune de Molenbeek-Saint-Jean a, avec le soutien de la Région, introduit le plan local pour l'amélioration de la gestion énergétique (projet PLAGE) pour son parc d'immeubles (bureaux, écoles, crèches, centre sportifs, bibliothèques, logements communaux, ...).

Le projet PLAGE à Molenbeek-Saint-Jean a contribué au développement d'un plan d'action communal pour une meilleure gestion de l'énergie.

En outre, la commune compte exploiter de manière très active les opportunités offertes par les projets européens FEDER. Ceux-ci permettent de renforcer la politique en matière d'énergie, de logement et d'emploi, ce qui sera tout au bénéfice des habitants de la commune. Dans ce cadre, la commune recherchera des possibilités de développement du système du tiers payeur. Ce système permet aux utilisateurs finaux de rembourser les investissements effectués par un tiers acteur à l'aide des bénéfices réalisés sur leur facture énergétique.

À l'avenir, la commune souhaite se consacrer davantage à la recherche de dotations en lien avec une politique d'énergie durable. L'énergie doit constituer un des axes prioritaires des demandes de subside et des appels à projet.

Enfin, la commune compte examiner dans quelle mesure les contrats de quartier pourraient augmenter l'attention portée à la question énergétique et générer plus d'investissements en

matière d'énergie. Dans le cadre des contrats de quartier durables, l'intérêt porté à l'énergie par la rénovation urbaine n'a fait qu'augmenter. Les contrats de quartier sont un outil important dans le développement des mesures d'économie d'énergie et des actions de sensibilisation au niveau du quartier.

Si la commune ne s'avère pas en mesure de répondre à certains appels à projet lancés par des administrations publiques ou entreprises, elle tentera de trouver d'autres acteurs communaux.

Mesures: Réglementation, information et contrôle

La réglementation est un outil essentiel qui permet d'imposer une consommation rationnelle de l'énergie dès la conception d'une construction ou rénovation et également d'influencer l'utilisation ou la gestion d'un bâtiment.

Vu la complexité et technicité de la réglementation, il est essentiel que les services communaux informent les maîtres d'ouvrage et commerçants, qui doivent avoir une bonne compréhension de la nécessité et des conséquences de cette réglementation.

Enfin, la commune devra procéder au contrôle et à l'imposition de sanctions en cas de non-respect de la réglementation. Outre les sanctions prévues en matière d'urbanisme, elle pourra appliquer les sanctions administratives communales.

Mesure 6: Développer des incitants et réglementations en vue de l'application de techniques efficaces en matière d'énergie et d'environnement

La commune promeut l'introduction d'une législation pour la mise en place d'incitants encourageant les propriétaires (occupants et non-occupants) de logements à Molenbeek à appliquer des techniques efficaces en matière d'énergie et d'environnement.

Il est nécessaire d'examiner dans quelle mesure il est possible d'élaborer des règlements d'urbanisme en vue d'une utilisation efficace de l'énergie et de l'application de matériaux et techniques de construction avec un bilan carbone aussi neutre que possible.

La commune a la volonté d'informer les maîtres d'ouvrages sur les mesures d'économie d'énergie dans la rénovation et construction de bâtiments et ce, en collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux actifs.

La commune pourrait, en outre, prendre l'initiative de revoir la réglementation fixant les conditions d'octroi des licences d'exploitation. Cela permettrait de garantir une faible consommation d'énergie dès la conception de l'activité commerciale et d'éviter l'utilisation de techniques énergivores pour le chauffage de terrasse ou l'utilisation de réfrigérateurs ouverts.

Mesure 7 : Soutien de la Région dans le renforcement des exigences PEB pour les nouvelles constructions ou rénovations et pour les rénovations légères, non soumises au permis d'urbanisme

La commune de Molenbeek-Saint-Jean soutiendra la Région dans son intention de renforcer les exigences PEB pour la performance énergétique des nouvelles constructions ou les rénovations.

En outre, la commune de Molenbeek-Saint-Jean soutiendra les initiatives de la Région visant à renforcer les exigences PEB pour les rénovations légères non soumises au permis d'urbanisme. Pour ces rénovations, il n'est actuellement pas nécessaire de respecter les exigences PEB. Pour ce

faire, la commune mènera une campagne de sensibilisation et focalisera l'attention sur les avantages de ces interventions.

Mesure 8 : Contrôle des licences et application des règlements

Les économies d'énergie impliquent souvent des changements de mentalité et une bonne compréhension des conséquences (financières) d'un comportement inchangé. Pour arriver à ce changement, il est d'abord essentiel de mettre l'accent sur la sensibilisation (information) et la promotion (via les primes et conseils) des économies d'énergie. Ensuite, il s'agit d'adapter les réglementations pour induire un changement de comportement. Enfin, il est nécessaire de garantir le contrôle et l'application de cette réglementation. Le service urbanisme dispose d'un contrôleur PEB qui contrôle le respect des normes PEB pour les nouvelles constructions ou rénovations lourdes.

Pour que les mesures de sensibilisation, de promotion et la réglementation puissent prendre plein effet, il faut également prévoir un volet de répression. Nous sommes donc partisans de l'introduction d'amendes administratives spécifiques pour le non-respect de la réglementation des permis d'exploitation ou de la réglementation en matière de construction et d'énergie.

Mesures : Structuration de l'offre en énergie et stimulation des mesures d'économie d'énergie

Le consommateur a la faculté au quotidien de choisir délibérément des solutions de consommation d'énergie durables, fût-ce en achetant de l'électricité verte. D'autres choix, tels que la rénovation d'un logement ou l'installation d'une capacité de production exigent un plus grand engagement.

Des groupements d'achat voient le jour à de nombreux endroits. Ils permettent aux participants d'obtenir une réduction de prix et ont un effet de sensibilisation. Molenbeek-Saint-Jean se lance comme défi de stimuler le concept de groupements d'achat auprès de ses habitants.

Des opérations d'économie d'énergie requièrent l'engagement de ressources financières importantes. La commune a choisi de renoncer aux primes directes, mais souhaite développer de nouvelles manières pour renforcer les investissements liés aux mesures d'économie d'énergie. Il est également établi un lien avec la politique communale en matière d'emploi.

Mesure 9 : Le lancement d'initiatives de groupements d'achats

Les groupements d'achats pour l'énergie sont devenus un phénomène courant. Plusieurs centaines, voire milliers de personnes s'assemblent pour mobiliser les fournisseurs (d'électricité ou de gaz) à réduire leurs prix. Ces groupements d'achats peuvent être considérés comme une mesure visant à augmenter le pouvoir d'achat, mais également comme un moyen de promouvoir une production d'énergie écologique et durable.

Les groupements d'achats ne se limitent pas toujours à l'énergie. Il y a, en milieu urbain, des exemples d'achats collectifs d'isolants, pour l'installation de châssis et pour la livraison d'appareils de chauffage et même pour l'installation de panneaux solaires. Les deux (fourniture énergétique et isolation) peuvent également être combinés. A l'avenir, les fournisseurs d'énergie seront de plus en plus amenés à proposer un total package pour bénéficier des avantages concurrentiels.

Il existe des facilitateurs/organisations intermédiaires qui lancent des groupements d'achats en collaboration avec les autorités et associations locales. Nous sommes en faveur du développement de ce type de service à Molenbeek-Saint-Jean. Une première étape logique serait d'organiser un groupement d'achat d'énergie pour les habitants des logements communaux.

La commune pourrait suggérer d'opter pour un contrat de fourniture d'énergie 100% verte.

Mesure 10 : Favoriser l'installation des énergies renouvelables dans les bâtiments privés par le biais d'une collaboration avec les formations d'intégration socio-professionnelle dans les professions liées au secteur des énergies renouvelables

Le secteur des énergies renouvelables est créateur de nombreux nouveaux emplois. Au cours des dernières années, la commune de Molenbeek-Saint-Jean a mené, en collaboration avec la

commune d'Anderlecht, un projet pilote de formation d'insertion socioprofessionnelle pour le métier d'installateur de panneaux photovoltaïques.

Vu le faible niveau de qualification des chômeurs à Molenbeek-Saint-Jean et le taux de chômage élevé chez les jeunes, la commune souhaite développer ce type de formation d'insertion socioprofessionnelle, par le biais des métiers du secteur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Les projets Isoprim et Isopold sont des exemples d'initiatives développées par des acteurs locaux (Bonnevie ou la Mission locale) qui visent l'insertion professionnelle en proposant une formation en isolation dans le cadre d'un projet de formation. Ce projets ont permis de mener des projets de rénovation à prix très réduit auprès de plusieurs familles précarisées.

La commune peut favoriser de telles initiatives dans l'élaboration et la mise en place des contrats de quartier.

Mesure 11 : Service d'accompagnement social en matière d'énergie

L'augmentation systématique du prix de l'énergie conduit à une augmentation des charges locatives liées à l'énergie. Le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean a créé, en collaboration avec la commune, un service d'accompagnement social en matière d'énergie. De cette manière, nous souhaitons lutter de façon ciblée contre la pauvreté énergétique.

Le service énergie a comme objectif d'aider les locataires à améliorer leur gestion énergétique, à modifier leur comportement et, au final, à réduire leur facture énergétique. En outre, le service énergie donne des conseils aux locataires désireux de changer de fournisseur d'énergie.

Les ateliers mis en place par ce service énergie sont un outil important de lutte contre le gaspillage énergétique chez des personnes disposant de revenus limités. Enfin, le service propose de petits travaux visant à réduire la facture énergétique.

Mesure 12 : Encourager et soutenir le développement de sociétés actives dans le domaine de la production d'énergie renouvelable sur le territoire de la commune

Les entreprises actives dans le domaine des énergies renouvelables devraient connaître un développement important dans les années à venir. La commune de Molenbeek-Saint-Jean souhaite encourager et soutenir le développement d'entreprises actives dans le domaine de la production d'énergie renouvelable (ateliers, grossistes, entrepreneurs, bureaux, centres de formation, centres de recherche et de développement,...) sur son territoire. Ceci est à inclure dans le nouveau plan de développement économique de la commune. A cet égard, un rôle est également réservé à la future Régie foncière.

Mesure 13 : Développement du service tiers investisseur (Entreprise de services énergétiques ou ESCO) pour les habitants

Pour ces mesures, trois options se présentent à nous :

- Cibler l'utilisation du Fonds de réduction du coût global de l'énergie (FRGE), actuellement géré par le CPAS, pour les interventions dans les logements sociaux et les logements gérés par les agences immobilières sociales.
- Mieux faire connaître aux familles molenbeekoises l'existence des prêts régionaux tels que les prêts verts et prêts verts sociaux.
- Développer de nouveaux systèmes de tiers investisseurs pour les bâtiments communaux et les logements privés dans le cadre du nouveau programme FEDER et éventuellement des nouveaux contrats de quartier. Il est également essentiel de développer un bon cadre pour les tiers investisseurs : l'économie d'énergie peut être réduite à néant par l'augmentation des coûts de l'énergie (qui empêcherait au consommateur de réduire sa facture) ou les conditions météorologiques (un hiver long et froid risque de réduire, voire supprimer les avantages financiers de ces investissements).

Mesure 14 : Encourager le diagnostic énergétique (audit énergétique, diagnostic des factures énergétiques, thermogravimétrie, ...) également au niveau du quartier

Avant d'entamer des travaux économiseurs d'énergie, il est important de faire le point sur la situation existante pour obtenir une vue d'ensemble des améliorations possibles.

Pour aider les citoyens à recenser les travaux prioritaires, la commune encouragera la réalisation de l'audit énergétique, du diagnostic des factures d'énergie et de la thermogravimétrie. La commune organisera un marché groupé pour la certification du parc de logements communaux afin de faciliter la certification qui a lieu tous les ans.

A cet égard, la mise en place de la Maison de l'énergie est une bonne chose, car elle permettra aux habitants d'obtenir des informations ciblées et un éventuel diagnostic énergétique (quick-scan).

Des études diagnostiques pourraient être menées dans le cadre des contrats de quartier pour envisager de manière plus globale les rénovations à effectuer. La rénovation groupée de plusieurs logements ou bâtiments mène à une diminution significative des coûts de rénovation et à une augmentation des bénéfices énergétiques. Il est donc dans l'intérêt de tous que tout propriétaire désireux de rénover son bien puisse obtenir des informations claires.

Mesure 15 : Soutien à la création de coopératives d'habitants qui souhaitent installer des systèmes de production d'énergie renouvelable sur les toits des bâtiments publics et/ou privés, avec une attention particulière accordée aux plus vulnérables

De nombreux habitants de Molenbeek-Saint-Jean sont locataire ou vivent dans un logement qui n'est pas adapté à l'installation d'un système d'énergie renouvelable (superficie de la toiture, orientation ...). Afin d'offrir à ce public la possibilité d'investir dans les énergies renouvelables, la commune soutiendra la création de coopératives de citoyens, désireux d'investir dans des installations d'énergies renouvelables. Une attention particulière sera accordée à ouvrir ce type de projet à un public fragilisé.

Mesures : Connecter pour élargir et améliorer

De nombreuses initiatives en matière d'énergie existent à Molenbeek-Saint-Jean, mais les citoyens ne savent pas toujours quels sont les services proposés par les différentes organisations.

Dès lors, la commune souhaite prendre l'initiative en réunissant ces organisations et citoyens pour mener des projets communs, élaborer des stratégies et faciliter des collaborations. La communication envers les citoyens doit être rendue plus transversale et globale. Les initiatives doivent générer plus d'impact et les bonnes pratiques doivent être partagées de manière plus efficace.

Mesure 16 : L'organisation d'une plate-forme locale de l'énergie (PLE) et la mise en place d'échanges sur le thème de l'énergie entre les citoyens (trucs et astuces, défi énergétique, quartier durable, ...)

A Molenbeek-Saint-Jean plusieurs autorités, organisations et comités informent (ou tentent d'informer) leurs publics-cibles sur les économies d'énergie et la lutte contre l'augmentation de charges énergétique. L'accès à ces initiatives est souvent aisé et les citoyens leur font confiance. La plupart de ces organisations ou autorités locales ne connaissent pas le fonctionnement des autres acteurs. Nous souhaitons dès lors créer en collaboration avec ces organisations un groupe de pilotage qui sera amené à réunir les différentes compétences nécessaires pour orienter et améliorer ce plan d'action en matière d'énergie.

Pour évaluer l'impact de ces initiatives et actions de sensibilisation et d'information, nous comptons étendre le réseau existant des ambassadeurs de l'énergie (cfr. Maîtres du compostage). Une formation spécifique en matière d'économie d'énergie pourra être suivie sur base volontaire. Cette formation visera à apporter aux personnes l'expertise nécessaire pour prendre de petites mesures d'économie d'énergie, d'induire des changements de comportement ou de réorienter éventuellement les demandes plus complexes.

L'administration créera au sein du service développement durable une cellule dédiée à l'énergie, qui sera chargée de mettre en place et de soutenir des initiatives communales d'économies d'énergie.

En outre, de nombreux citoyens sont actifs dans l'amélioration de l'efficacité énergétique ou souhaitent l'être. Il est important que ces personnes se rencontrent, créent une dynamique de groupe, incitent d'autres personnes à les rejoindre et se partagent leur savoir-faire en matière d'énergie.

La commune souhaite encourager les citoyens à participer à des plateformes telles que le défi énergie de la Région bruxelloise, les journées de l'énergie, le salon du savoir, et les quartiers durables, ...

La Maison de l'énergie est un partenaire privilégié dans cette action.

Mesures de communication, information et sensibilisation

Ces dernières années, la commune et la région ont fait de nombreux efforts pour donner l'exemple, en adaptant la réglementation, en menant plusieurs initiatives et en faisant certains choix. Ces investissements n'ont d'utilité que s'ils induisent un changement de comportement auprès des citoyens. Il est dès lors important de transmettre ces conseils, de diffuser l'information sur les différentes mesures de soutien ou de modifier les comportements par des campagnes de sensibilisation. L'information et la sensibilisation des citoyens est un processus sans fin, car la population se modifie continuellement et que le changement de comportement est un processus très intensif.

Mesure 17 : Guichet énergie à la disposition des habitants pour des conseils en matière d'énergie et des informations en matière de soutien financier/lien avec le guichet logement

A l'avenir, le guichet énergie sera ouvert aux organisations/associations actives dans le domaine des mesures d'économie d'énergie au sein de la commune (asbl) ou dans le cadre de partenariats sous structure faîtière (Maison de l'énergie et du développement durable). De cette manière, le fonctionnement de ce guichet pourra être élargi à toutes les problématiques en lien avec l'énergie. Le guichet énergie pourra, si nécessaire, être intégré au guichet du logement.

La commune estime qu'il est de son devoir d'informer les personnes à la recherche d'un logement sur les initiatives d'économie d'énergie. Grâce à ce guichet, les (futurs) citoyens auront accès de manière directe aux informations concernant le certificat PEB, les subsides existants ainsi que les mesures de sensibilisation en matière d'économie d'énergie.

Mesure 18 : Réalisation et diffusion des outils d'information (brochures, dépliants, affiches, sites web, ...)

Dans le souci de mieux informer les locataires et propriétaires sur les solutions à apporter pour améliorer l'efficacité énergétique des logements, la commune continuera de développer plusieurs outils d'information en vue de susciter la prise d'initiative. Ces informations seront diffusées sous plusieurs formes, en fonction du public cible : brochures, dépliants, affiches, ...

Chaque édition du magazine communal contiendra des conseils et des informations sur des investissements possibles ou services spécifiques. L'ensemble des initiatives prises par la commune pourront figurer sur le site web, ce qui renforcera le rôle d'exemple de la commune.

Mesure 19 : Activités pour jeunes (défi de l'énergie à l'école, des programmes éducatifs, des activités, ...)

En termes de comportement à long terme, il est important de souligner l'importance de la protection de l'environnement, à un stade aussi précoce que possible.

La commune de Molenbeek-Saint-Jean est le pouvoir organisateur d'une série d'écoles primaires. Elle peut dès lors jouer un rôle important dans l'éducation des jeunes en matière de préservation de l'environnement, grâce à des programmes éducatifs, activités, participation aux défis de l'énergie initiés par la Région bruxelloise.

Les jeunes seront touchés par différentes voies : maisons de jeunes et de quartier, centres sportifs, centres d'animation, les autres réseaux scolaires, ...

Dans le même temps, les enseignants, élèves et parents seront responsabilisés vis-à-vis de la consommation d'énergie à l'école. Nous envisageons de récompenser financièrement les écoles qui réalisent des économies d'énergie. Nous veillerons à ce que cette action ne produise d'effets pervers (par exemple pour les écoles qui disposent de vieux bâtiments et qui ne sont dès lors pas en mesure de réduire leur facture énergétique). En d'autres termes les bénéfices énergétiques seront calculés sur base des possibilités effectives de l'école.

Pour soutenir une prise de conscience par les écoles et suivre de très près le processus d'apprentissage, un outil d'information sera mis au point. Celui-ci informera les écoles et les élèves de l'évolution de la consommation énergétique à l'école (par exemple via le projet NRClick de Sibelga).

La commune travaillera également en étroite collaboration avec les écoles techniques communales pour impliquer les élèves dans un projet d'énergie favorisant l'apprentissage dans un contexte réel.

Mesure 20 : Sensibiliser les copropriétaires

Molenbeek-Saint-Jean compte de nombreuses copropriétés, allant de petits immeubles à de grands blocs et des tours. Dans bon nombre de ces logements, il devient nécessaire d'effectuer des rénovations visant à réduire la consommation énergétique. Installations de chauffage vétustes, vitrage non performant ou enveloppe du bâtiment mal isolée, ... certains logements ne répondent plus aux exigences modernes de performance énergétique.

Un groupe souvent oublié des campagnes d'information sont les copropriétaires de grands immeubles. Pourtant, les coûts d'investissement (pour l'isolement d'un immeuble) y sont souvent moins élevés, car la grande quantité des travaux mène à une baisse de prix. Etant donné que la rénovation ne peut être effectuée sans l'approbation de l'ensemble des propriétaires, elle devient souvent très problématique.

Dès lors, la commune estime qu'il est nécessaire d'approcher ce groupe cible de manière spécifique. Avec le soutien du facilitateur de l'IBGE, la commune veut d'une part mieux informer et former les concierges. D'autre part, la nécessité de développer des outils d'information spécifiques

s'impose, afin de calculer pour chaque citoyen les potentiels bénéfiques énergétiques et rentabilités.

Afin de toucher ce public, la commune coopéra avec le facilitateur « copropriétés » et la Maison de l'énergie, qui s'occupera surtout des petites copropriétés.

Mesure 21 : Organisation des journées de l'énergie (activités, conférences, stands, journées portes ouvertes, ...)

Dans le souci de réunir les habitants autour du thème des économies d'énergie, la commune de Molenbeek-Saint-Jean organisera les « journées de l'énergie » en collaboration avec le CPAS et les acteurs locaux. Au cours de ces journées, il y aura des activités pour petits et grands, des conférences et des journées portes ouvertes à différents endroits ainsi que des stands interactifs.

Ces journées de l'énergie ont du succès et ont lieu quatre fois par an. Cependant, nous remarquons que les ménages à deux revenus ou les commerçants ne participent guère à ces événements. En outre, ces journées de l'énergie n'ont pas lieu dans certaines parties de Molenbeek-Saint-Jean. C'est pourquoi nous voulons que les journées de l'énergie aient lieu à d'autres endroits et moments (le soir ou le week-end) pour que l'ensemble de la population puisse en bénéficier, obtenir des informations et visiter des événements. Nous souhaitons également examiner la possibilité de combiner les journées de l'énergie avec les journées portes ouvertes des bâtiments exemplaires.

Enfin, il n'est pas inconcevable que des synergies soient développées dans le cadre de « Molenbeek Métropole culture 2014 » ou de la « Fête de la nature ». Des projets artistiques en lien avec l'énergie ou la consommation énergétique ou événements en la matière pourront obtenir un soutien spécifique.

Mesure 22 : Promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les commerces via les Atrium

Les principaux noyaux commerciaux de Molenbeek-Saint-Jean sont regroupés sous le nom « Atrium ». La commune souhaite encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les commerces situés sur le territoire, en coopération avec les centres commerciaux « Atrium ».

L'Atrium peut également diffuser les informations sur l'évolution des licences d'exploitation. L'octroi d'un label énergétique aux commerçants locaux constituera un fer de lance de la sensibilisation des citoyens.

